

CATALOGUE DES ACTEURS LOCAUX



2023



INTRODUCTION

Ce catalogue recense les ressources locales en matière de handicap susceptibles d'être mobilisées par un employeur public dans la mise en œuvre de sa politique d'emploi et de maintien de travailleurs handicapés.

Il est structuré suivant 6 thèmes :

- reconnaissance
- conseil et accompagnement stratégique,
- recrutement,
- maintien dans l'emploi,
- formation
- expertise complémentaire

Chaque partie décrit les intervenants et les dispositifs propres à chaque problématique et donne accès à leurs coordonnées de contact ainsi qu'à des ressources complémentaires sous forme de documents à télécharger ou par renvoi vers d'autres sites internet.

Il n'a pas été possible de rassembler ici l'intégralité des professionnels en mesure d'intervenir sur le champ du handicap. Si vous ne trouvez pas dans ce catalogue la réponse à vos besoins, n'hésitez pas à contacter la coordination du Handi-Pacte.

SOMMAIRE

RECONNAISSANCE

Rôle des acteurs

MDPH

MAINTIEN DANS L'EMPLOI

Rôle des acteurs

- Médecine agréée
- Service de médecine préventive
- Comète France
- Service de pathologie professionnelle
- Cap Emploi
- Prestation d'Appui Spécifiques (PAS)
- Centre de Gestion (CDG)
- Outils du CNFPT
- Outils de l'EPNAK (Metz)
- Outil de l'IRR (Nancy)
- Outils du CRM (Mulhouse)
- MDPH (PCH)

CONSEIL/STRATÉGIE

Rôle des acteurs

- FIPHFP
- DTH
- DREETS
- PFRH
- Référent Handicap Mutualisé (RHM)

FORMATION

Rôle des acteurs

- CNFPT
- ANFH
- IRA
- ESRP/FAGERH CFA
- Ressources Handicap Formation (RHF)

RECRUTEMENT

Rôle des acteurs

- Lieu Unique d'Accompagnement APEC
- Missions locales
- Centre de Gestion
- ESAT / EA
- CFA
- ESRP
- Dispositif alternance

EXPERTISES COMPLÉMENTAIRES

Rôle des acteurs

- CAP emploi
- Dispositif alternance
- INCLU'PRO
- Étude ergonomique
- PAS
- Ressource Handicap Formation (RHF)
- Dispositif Emploi Accompagné

RECONNAISSANCE



Lorsque l'état de santé d'une personne impacte ses possibilités de participation à la vie en société, elle va pouvoir faire reconnaître administrativement sa situation. Cette reconnaissance administrative lui permettra de bénéficier de « mesures appropriées » au vue de « ses besoins dans une situation concrète », cela quelque soit les domaines visés par la loi :

- l'accès à l'emploi
- L'accès au logement
- L'accès aux biens et services
- L'Éducation et la formation

Délivrées par la Maison Départementale des Personnes Handicapées MDPH	➤ Reconnaissance de Qualité de Travailleur Handicapé, RQTH ➤ La Carte Mobilité Inclusion, CMI invalidité/priorité/stationnement ➤ L'Allocation aux Adultes Handicapés, AAH
Délivrées par la Sécurité Sociale	➤ La pension d'invalidité (réduction d'au moins 2/3 de la capacité de travail) ➤ La rente d'accident du travail ou de maladie professionnelle (incapacité permanente partielle au moins égale à 10 %)
Spécificités fonction publique Dispositions statutaires	➤ Titulaires d'un emploi réservés ➤ Agents bénéficiant d'une ATI ou ATIACL ➤ Agents reclassés (changement d'affectation validé par le Comité Médical pour raison de santé et reclassement statutaire)

CONSEIL ET ACCOMPAGNEMENT STRATÉGIQUE



Les politiques publiques en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap ont été impulsé par la [loi du 11 février 2005](#) qui pose les grands principes de la politique du handicap et qui conjugue :

- une **stratégie d'accessibilité aux dispositifs de droit commun**, en matière de scolarisation, d'emploi, de santé, de cadre de vie et d'activités de la vie sociale ;
- et une **stratégie de compensation pour réduire et surmonter les incapacités fonctionnelles des personnes elles-mêmes**.

La **politique du handicap** est définie par le **Comité Interministériel du Handicap (CIH)**, présidé par le Premier ministre et composé de la quasi-totalité des ministres du gouvernement.

Les **acteurs institutionnels** sont chargés de **décliner les politiques publiques dans les territoires** en s'assurant d'**inclure le volet handicap dans l'ensemble des projets**. Pour être au plus près des besoins des employeurs et des partenaires, **plusieurs acteurs proposent une offre de conseil et d'accompagnement pour les employeurs publics et les partenaires**. Celle-ci peut concerner la mise en œuvre d'une action, d'un plan d'actions, voire d'une politique d'emploi des personnes handicapées.

[FIPHFP](#) – Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique

[DTH](#) – Directeurs Territoriaux Handicap

[DREETS](#) - Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi et des Solidarités

[PFRH](#)- Plates-Formes Régionales d'appui interministériel à la Gestion des Ressources Humaines dans la fonction publique d'État

RECRUTEMENT



Afin de réussir ses recrutements, l'employeur public peut bénéficier de l'appui de services en mesure de relayer ses besoins et/ou de lui présenter des candidats. Ces services sont :

Lieu Unique d'Accompagnement (LUA)

Offre de services (Pôle emploi et Cap emploi) à destination de l'ensemble des demandeurs d'emploi en situation de handicap et des employeurs

Missions locales

Accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans afin de surmonter les difficultés qui font obstacle à leur insertion professionnelle et sociale.

Apec

Accompagnement des cadres dans les étapes de leur carrière professionnelle.

Centres de Gestion de la fonction publique territoriale

Accompagnement des collectivités affiliées dans l'ensemble du processus de recrutement : développement de l'apprentissage, aide à la gestion administrative liée à l'intégration de l'agent.

ÉSAT/EA

Proposent aux employeurs des activités de services ou la mise à disposition de travailleurs en situation de handicap.

Pour réussir l'intégration de personnes handicapées, certains appuis spécifiques complémentaires peuvent lui être proposés par ces services :

Aménager le poste

CAP Emploi
Étude ergonomique

En formation

Ressources Handicap Formation
Dispositif alternance (apprentissage)

Pour l'appui à l'intégration d'une personne en situation de handicap moteur, visuel et auditif

Prestations d'Appui Spécifique (PAS)

Pour l'appui à l'intégration d'une personne ayant un handicap intellectuel psychique ou cognitif

Prestations d'Appui Spécifique (PAS)
Dispositif d'accompagnement pour l'emploi des personnes handicapées (aides du FIPHFP pour les agents non reconnus bénéficiaires de l'obligation d'emploi)

MAINTIEN DANS L'EMPLOI



Le maintien dans l'emploi fait intervenir divers acteurs, du diagnostic de santé à l'accompagnement de l'agent en passant par l'appui aux recherches de solutions, pour réussir le maintien dans l'emploi d'agents en situation de handicap.

POUR LE DIAGNOSTIC DE LA SITUATION

- [Service de médecine préventive](#)
- [Médecine agréée](#)
- [Centre de Gestion](#)
- [Comète France](#)
- [Service de pathologie professionnelle](#) (reconnaissance AT/MP)
- [CRM](#) (bilan de conduite, évaluation des capacités fonctionnelles, diagnostic personnalisé santé emploi, évaluation neuropsychologique)
- [EPNAK](#) (évaluation des capacités fonctionnelles)
- [IRR](#) – Bilan des capacités physiques et professionnelles

POUR METTRE EN ŒUVRE LES SOLUTIONS ADAPTÉES

Orientation et formation professionnelle :

- [INCLU'PRO](#)
- [LADAPT](#) (bilan de compétences / bilan reconversion professionnelle)
- [CRM](#) (bilan de compétences / bilan reconversion professionnelle)
- [EPNAK](#) (bilan de compétences, bilan professionnelle et accompagnement à la santé)
- [CNFPT](#) (bilan de compétence et orientation et évolution professionnelle)

Accompagnement :

- [EPNAK](#) (accompagnement à la santé)
- [Dispositif Emploi Accompagné](#)
- [Dispositif d'accompagnement des personnes en situation de handicap psychique intellectuel ou cognitif](#) (FIPHFP)

Aides financières :

- [Aides techniques et humaines](#) du FIPHFP
- Prestation de Compensation du Handicap (PCH) de la [MDPH](#)

POUR IDENTIFIER LES BESOINS

- [Cap Emploi](#)
- [PAS](#)
- [Étude ergonomique](#)
- [Les services de pathologie professionnelle](#)
- [EPNAK : étude de poste](#)
- [CRM : diagnostic personnalisé](#)





Pour les employeurs comme pour le public en situation de handicap, le FIPHFP dispose d'un panel d'aides permettant notamment de :

- former et informer
- financer des aides techniques et humaines dans le cadre d'une formation
- faciliter l'accueil d'élèves et d'étudiants handicapés
- développer l'utilisation du contrat d'apprentissage
- former et informer les personnels susceptibles d'être en relation avec des travailleurs handicapés

Les aides du FIPHFP

Les organismes intervenants dans le champ de la formation :

- Pour la fonction publique territoriale : [le CNFPT](#)
- Pour la fonction publique hospitalière : [l'ANFH](#)
- Pour la fonction publique d'État : [l'école nationale et les instituts régionaux d'administration](#)
- Pour tous : la [Fagerh](#), [les Centres de Formation d'Apprentis](#)

Enfin certains acteurs peuvent être mobilisés, soit à l'attention de l'entourage professionnel ou de l'agent concerné afin de lui permettre de conforter ou d'acquérir des compétences lui permettant de sécuriser le parcours de formation :

- La [Ressource Handicap Formation](#) (RHF) : Accompagne les organismes de formation à l'accessibilité universelle et à l'appui des situations individuelles complexes
 - [Le dispositif alternance handicap](#) : appui et accompagnement de situations individuelles en apprentissage
 - [Les Prestations d'Appui Spécifiques \(PAS\)](#) : expert spécifique du handicap
- 

EXPERTISES COMPLÉMENTAIRES



Des ressources spécialisées peuvent également être mobilisées tout au long du processus d'intégration ou de maintien dans l'emploi d'un agent en situation de handicap.

Prévenir les situations d'inaptitude

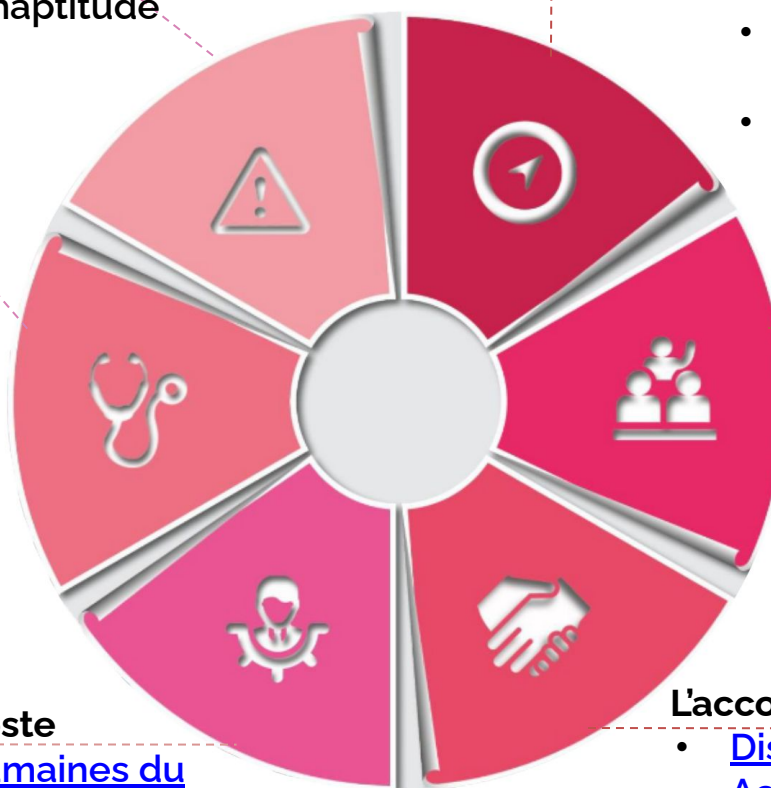
- Prévenir les situations d'inaptitude

L'appui au diagnostic de la situation

- [CAP emploi](#)
- [Étude ergonomique](#)
- [Prestations d'Appuis Spécifiques](#) (PAS)

Les aménagements de poste

- [Aides techniques et humaines du FIPHFP](#)



L'orientation professionnelle

- [INCLU'PRO](#)
- [Prestations d'Appuis Spécifiques](#) (PAS)
- [Établissements et Services de Pré-Orientation](#) (ESPO)

La formation

- [Établissement et Services de Réadaptation Professionnelle](#) (ESPR)
- [Ressources Handicap Formation](#) (RHF)

L'accompagnement

- [Dispositif Emploi Accompagné](#)
- [Prestataires PAS](#)

Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)



RÔLE

Un lieu unique destiné à faciliter les démarches des personnes handicapées. Elle offre un accès unifié aux droits et prestations prévus pour les personnes handicapées dans leur département.

MISSIONS

INFORMATION ET ACCOMPAGNEMENT

La MDPH accueille, informe, accompagne et conseille les personnes handicapées et leur famille sur les droits et aides mobilisables. Elle a également un rôle de sensibilisation de tous les citoyens aux handicaps.

ÉVALUATION DES BESOINS ET ÉLABORATION D'UN PLAN DE COMPENSATION

L'équipe pluridisciplinaire est chargée :

- d'évaluer les situations des personnes
- d'identifier leurs besoins en fonction du projet de vie exprimé
- d'élaborer les réponses pouvant être apportées à ces besoins en fonction du projet de vie et de la réglementation en vigueur.

Cette évaluation permet de réaliser des préconisations. Ces propositions sont regroupées dans le plan personnalisé de compensation (PPC) ou dans le projet personnalisé de scolarisation (PPS).

ATTRIBUTION DES DIFFÉRENTS DROITS ET PRESTATIONS.

La Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) prend des décisions (PPC ou du PPS), relatives à :

- l'orientation et les mesures propres à assurer l'insertion scolaire ou professionnelle et sociale ;
- la désignation des établissements ou services correspondant aux besoins (rééducation, éducation, reclassement...)
- l'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AEEH) et son complément
- l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH)
- le complément de ressources
- la Prestation de Compensation du Handicap (PCH)
- la RQTH
- la carte mobilité inclusion (CMI)
- l'affiliation gratuite de l'aidant familial à l'assurance vieillesse.



Contacts MDPH Grand Est



MDPH 67 - Bas-Rhin
MDPH 68 - Haut-Rhin
MDPH 08 - Ardennes
MDPH 10 - Aube
MDPH 51 - Marne
MDPH 52 - Haute-Marne
MDPH 54 - Meurthe-et-Moselle
MDPH 55 - Meuse
MDPH 57 - Moselle
MDPH 88 - Vosges

[ANNUAIRE DES MDPH](#)

Un interlocuteur privilégié **le Référent Insertion Professionnel (RIP)**

- Il participe à l'organisation et la coordination des travaux de l'équipe pluridisciplinaire
- Il fait le lien entre l'équipe pluridisciplinaire et les acteurs du service public de l'emploi
- Il coordonne les actions d'accompagnement social ou médico-social
- Il contribue à l'information des personnes handicapées et fait valoir leurs besoins pour améliorer leur insertion professionnelle



FIPHFP (fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique)



Rôle

Créé par la loi n°2005-102 du 11 février 2005, Le FIPHFP est un **acteur essentiel de la politique handicap dans la fonction publique.**

Le FIPHFP mobilise ses financements pour accompagner les personnes en situation de handicap vers l'emploi public ou de les aider à conserver une activité professionnelle en compensant leur handicap.

Les missions du FIPHFP

- **Collecte de la contribution** des établissements assujettis à l'obligation d'emploi n'ayant pas atteint les 6 %, et recueil des données de la déclaration annuelle
- **Finance d'aides individuelles** matérielles, techniques, humaines ou encore de la formation, via le catalogue des aides
- **Finance des dispositifs** comme le Cap Emploi, les prestations d'Appuis Spécifiques ..., via le Conventionnement avec l'Agefiph
- **Accompagne les employeurs publics dans le développement de politiques en faveur des agents en situation de handicap** afin d'atteindre le taux d'emploi de 6% (conventionnement pluriannuel)

Site internet : www.fiphfp.fr

Le Directeur Territorial Handicap (DTH) du FIPHFP

Interlocuteur privilégié des employeurs publics dans la région. Il travaille pour la Caisse des Dépôts, gestionnaire du FIPHFP, au sein des directions régionales. Il va à la rencontre des employeurs publics et des partenaires pour promouvoir le FIPHFP et son action :

- **Accompagne la réflexion stratégique** des employeurs publics (diagnostic, besoins, objectifs, moyens...)
- **Conseille pour la mise en œuvre de programmes et d'actions** d'insertion et de maintien dans l'emploi adaptés à leurs effectifs et leurs structures.
- **met en relation les acteurs** qui agissent localement pour l'emploi des personnes en situation de handicap (Cap emploi, Centres de gestion...)

M. Philippe Crenner
Directeur Territorial Handicap
de la région Grand Est



philippe.crenner@caissedesdepots.fr

**Établissement Public Caisse des Dépôts et
Consignations**
14 boulevard de Dresde
67080 Strasbourg cedex

Je vous accompagne, employeurs publics du Grand Est, dans la mise en œuvre de votre politique handicap au profit des agents en difficulté à leur poste de travail mais aussi dans l'insertion de nouvelles forces vives porteuses d'un handicap. Je mesure votre engagement toujours croissant, partenaires du FIPHFP, et votre implication permanente lorsqu'il s'agit de l'inclusion de personnes en situation de fragilité. C'est notre effort de chaque instant qui porte ses fruits : je salue votre engagement et vous remercie de suivre sans relâche ce chemin inclusif pour qu'il devienne un puissant moteur de vie.

Philippe Crenner

Direction régionale de l'économie, de l'emploi et des solidarités (DREETS)



Rôle

Interlocuteur économique et social privilégié des entreprises, salariés, demandeurs d'emploi, partenaires sociaux et territoriaux, acteurs de l'insertion et des consommateurs. En rassemblant les compétences de l'État dans le champ de l'insertion sociale et professionnelle, elle vise des synergies nouvelles au service des plus fragiles, de l'hébergement d'urgence jusqu'à l'emploi.

- au niveau régional, dans les Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) ;
- au niveau départemental, dans les Directions départementales de l'emploi du travail et des solidarités (et de la protection des populations) – DDETS(PP).

Missions spécifiques en lien avec le handicap

Les DREETS sont structurées autour de pôles correspondant à leurs trois grands champs d'intervention :

PÔLE « POLITIQUE DU TRAVAIL – PÔLE T »

Politique du travail et santé/qualité de vie au travail.

Les inspecteurs du travail et les Médecins Inspecteurs Régionaux du Travail (MIRT) dépendent de ce pôle.

PÔLE « CONCURRENCE, CONSOMMATION, RÉPRESSION DES FRAUDES ET MÉTROLOGIE- PÔLE C »

Pilotage et animation, Concurrence (pratiques anticoncurrentielles), **Concurrence** (pratiques commerciales restrictives), **Expertises spécialisées** (Brigade interrégionale d'enquêtes vins, Fruits et légumes et autres expertises), **Métrologie légale.**

PÔLE SOLIDARITÉS, COMPÉTENCES ET ECONOMIE- PÔLE SCE »

Développement et mutations économiques, Fonds social européen, Développement de l'emploi, Solidarités et service régional de contrôle

Contacts DREETS



DREETS GRAND EST

PÔLE T

Thomas KAPP, responsable du pôle

Isabelle HOFFEL, adjointe au responsable

Unité régionale appui au contrôle travail illégal :

- Site Strasbourg : 03 88 75 87 14

- Site Colmar : 03 68 34 05 65

Unité contentieux appui juridique : 03 83 30 89 56
ou 03 83 30 89 20

Unité appui au dialogue social : 03 26 66 29 86

Unité appui au contrôle : 03 88 75 86 15

Unité animation service santé au travail :
03 88 75 86 15

Inspection médicale du travail : 03 88 75 86 15

PÔLE C

Philippe GRANDJEAN, chef du Pôle C

dreets-ge.polec@dreets.gouv.fr

PÔLE SCE

Laurent LEVENT , responsable du Pôle SCE

Véronique FAGES, adjointe,
responsable du service solidarités.

ge.pole3e@dreets.gouv.fr

Référente handicap

Anne MATTHEY, cheffe de l'Unité Insertion
Sociale et Professionnelle

03 88 15 43 50 / 06 31 92 79 84

anne.matthey@dreets.gouv.fr



Plates-Formes Régionales d'appui interministériel à la GRH (PFRH)

Rôle

Chargées de la coordination des actions RH et de formation interministérielle en Région. Elle développe la GPEEC interministérielles et appuie les services pour l'amélioration des conditions de travail, de leur organisation et de leur environnement. Elle anime l'action sociale interministérielle.

C'est l'interlocuteur privilégié des employeurs de la Fonction publique d'État en Région (directions régionales et départementales, rectorats, établissements publics..).

Missions spécifiques en lien avec le handicap

La PFRH intègre dans ses missions générales les questions relevant de l'emploi des personnes en situation de handicap. Elle s'implique dans :

APPUI RESSOURCES HUMAINES

Thématiques de mobilité inter-Fonction publique, action sociale et environnement professionnel, et de formation professionnelle

DÉVELOPPEMENT APPRENTISSAGE

Mission de coordination dans le développement de l'apprentissage

[Place de l'apprentissage et des stages](#)

FORMATION INTERMINISTÉRIELLE

Gestion d'un outil d'information et de gestion de l'offre de formation interministérielle.
SAFIRE

Plates-Formes Régionales d'appui interministériel à la GRH – (PFRH)

Pour prendre contact avec la Référente Handicap :

Anne FENDER

Conseillère Action Sociale et Environnement Professionnel

Tél. 03 88 76 79 01

anne.fender@grand-est.gouv.fr

Directrice de la Plateforme Régionale D'appui Interministériel à la gestion des ressources humaines (PFRH) - Secrétariat Général pour les Affaires Régionales et Européennes (SGARE)

Fanny AFONSO-TUPET

fanny.afonso-tupet@grand-est.gouv.fr



Lieu Unique d'Accompagnement (LUA)

PÔLE EMPLOI ET CAP EMPLOI
PRÉSENTENT

Le lieu
UNIQUE
d'accompagnement



Rôle

Pôle emploi et CAP emploi travaillent ensemble à l'amélioration et à la simplification des services à destination des employeurs pour le recrutement de personnes en situation de handicap.

Missions

POUR LES EMPLOYEURS

- **Informe sur l'emploi et le handicap** : la réglementation, la législation, l'offre de service pour vous aider à recruter, les aides financières et les mesures pour l'emploi.
- **Accompagne le recrutement** : analyse de poste, appui à la rédaction de l'offre, recherche et présentation de candidats, mise en œuvre du/des services adaptés en fonction des besoins et du potentiel du candidat.
- **Conseils et services liés à la compensation du handicap** (adaptation de poste et intégration) : analyse de la situation de travail, diagnostic et préconisations sur adaptations et aménagements, accompagnement à l'intégration, sensibilisation du collectif, suivi dans l'emploi.
- **Facilite l'accès aux aides de droit commun et spécifiques de l'Agefiph et du Fiphfp**

POUR LES DEMANDEURS D'EMPLOI EN SITUATION DE HANDICAP

- **Un seul lieu d'accueil** : l'agence Pôle emploi devient le LUA
- **Un accompagnement par un conseiller référent** : coordonne l'ensemble des expertises afin de simplifier les démarches de retour à l'emploi
- **Une expertise des deux réseaux**, des psychologues du travail, des conseillers gestion des droits, sur l'ensemble des sujets liés au retour à l'emploi :
 - accompagnement dans la recherche d'emploi,
 - mobilisation des aides,
 - élaboration de projets de formation,
 - adaptation au poste de travail, compensation du handicap



MINISTÈRE
DU TRAVAIL,
DE L'EMPLOI
ET DE L'INSERTION

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**CAP
EMPLOI**
Handicap, recrutement & maintien


pôle emploi

Lieu Unique d'Accompagnement



Pour contacter Pôle Emploi

Site internet pour les employeurs publics :

www.pole-emploi.fr/employeur/vous-etes-un-employeur-public-@/index.jsp?id=883

Téléphone Employeurs : 39 95

Téléphone Candidats : 39 49



Pour contacter CAP emploi

AFEIPH – CAP EMPLOI 08

Directrice : Madame Isabelle RAMBOURG 03 24 59 05 25

OHÉ PROMÉTHÉE AUBE – CAP EMPLOI 10

Directrice : Madame Catherine CIAUX

03 25 49 27 17 - contact@promethee10.com

OHÉ PROMÉTHÉE MARNE – CAP EMPLOI 51

Directeur : Monsieur Cédric CORSIN

03 26 77 17 67 - contact@capemploi51.com

AHMSITHE – CAP EMPLOI 52

Directrice : Madame Pascale DUBREUIL

03 25 02 29 10 - accueil.chaumont@capemploi52.com

HANDI 54 – CAP EMPLOI 54

Directrice : Madame Christiane SIMONIN-MAIRE

03 83 98 19 40 - capemploi54@capemploi54.fr

AMIPH – CAP EMPLOI 55

Directeur : Monsieur Vincent BERTRAND

03 29 76 18 79 - contact-barleduc@capemploi55.com

PYRAMIDE EST – CAP EMPLOI 57

Directeur : Monsieur Benoît AUBERT

03 87 75 93 73 - secretariat@capemploi57.fr

ACTION ET COMPÉTENCE – CAP EMPLOI 68-67

Directrice : Mme Agnès GERBER-HAUPERT

03 89 41 88 12 - info@capemploi68-67.com

AVSEA – CAP EMPLOI 88

Directeur : Monsieur Romain BOUVIER

03 29 31 86 13 - capemploi@capemploi88.com

Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale (CDG)



Rôle

Les CDG sont des établissements publics locaux à caractère administratif, gérés par des employeurs territoriaux. Ils participent à la **gestion des personnels territoriaux et au développement des collectivités**. Les collectivités de moins de 350 agents sont obligatoirement affiliées, les autres peuvent bénéficier de leurs prestations si elles le souhaitent.

Missions

- Organisation des **concours et examens professionnels**
- Informer, sensibiliser, conseiller et accompagner les collectivités et accroître l'insertion professionnelle des personnes handicapées/**Publicité et créations et vacances d'emplois**
- Optimiser l'accès à l'emploi et à la **formation professionnelle** pour développer la qualification et l'employabilité des agents
- Fonctionnement des **instances consultatives et secrétariat des instances médicales**
- **Assistance juridique statutaire**
- **Prise en charge des fonctionnaires privés d'emplois** : accompagnement personnalisé pour l'élaboration d'un projet professionnel
- Mise à disposition des collectivités d'une **équipe pluridisciplinaire** (ergonome, médecins de prévention, conseillers en prévention, gestionnaire de carrière, référent déontologue...).



Centre de Gestion (CDG)

Contact(s) Référent(e)s handicap



Centre de gestion des Ardennes

1 Boulevard Louis Aragon, 08000

CHARLEVILLE-MÉZIÈRES

Marion Lecaillon - handicap.sst@cdgo8.fr

Centre de gestion de l'Aube

2 rond point Winston Churchill, 10300 SAINTESAVINE

Jessica Martin - jessica.martin@cdg10.fr

Centre de gestion de la Marne

11 rue Carnot BP 105, 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE

Antonella Lomartire - referent.handicap@cdg51.fr

Centre de gestion de la Haute-Marne

9 rue de la Maladière BP 159, 52005 CHAUMONT Cedex

Anthony DEPETASSE - adepetasse@cdg52.fr

Centre de gestion de la Meurthe et Moselle

2 Allée Peletier Doisy BP 340,

54602 VILLERS LES NANCY

Caroline Taché-Tillenon - ctachetillenon@cdg54.fr

Centre de gestion de la Meuse

92 rue des Capucins, CS 90054, 55202 COMMERCEY CEDEX

Paméla Ciolli - medecine@cdg55.fr

Centre de gestion de la Moselle

16 rue de l'Hôtel de Ville BP 50229,

57952 MONTIGNY LES METZ CEDEX

Aurélie Capuozzo

aurelie.capuozzo@cdg57.fr

Centre de gestion du Bas-Rhin

12 Avenue Robert Schuman BP 51024,

67381 LINGOLSHEIM CEDEX

Pascal Gehin - mission.handicap@cdg67.fr

Centre de gestion du Haut-Rhin

22 rue Wilson, 68027 COLMAR CEDEX

Élise Rebourg, Mission Ergonomie / Handicap -

e.rebourg@cdg68.fr

Centre de gestion des Vosges

59 rue Jean Jaurès, 88000 ÉPINAL

Erwan HÉAS - ehéas@cdg88.fr

Rémi MOREL - rmorel@cdg88.fr

**[Annuaire des Centres de Gestion
de la Fonction publique territoriale](#)**

Référent Handicap Mutualisé (RHM)

FIPHFP- FHF Grand Est



Rôle

Une ressource en région pour les établissements adhérents à la Fédération Hospitalière Française. Il a pour rôle d'accompagner les établissements sanitaires et médico-sociaux à mettre en œuvre une logique inclusive engageant des actions concrètes pour favoriser le recrutement et le maintien dans l'emploi des personnes en situations de handicap.

Missions



CONSEILS STRATÉGIQUE

- Accompagne la **réflexion stratégique** des employeurs publics dans l'élaboration d'une politique handicap;
- **Conseille** sur la mise en œuvre des programmes et d'actions d'insertion et de maintien dans l'emploi adaptés à leurs effectifs et leurs structures.



APPUI AU TRAITEMENT DES SITUATIONS INDIVIDUELLES

- Analyse et accompagnement des situations complexes
- Accompagnement dans la réalisation d'études ergonomiques
- Évaluation des capacités **professionnelles** dans le cadre du handicap psychique ou physique



SENSIBILISATION ET FORMATION

- Actions d'informations/sensibilisation collectives sur la DOETH, la mobilisation des aides du FIPHFP
- Actions de formation à destination du personnel encadrants des services



Contacts RHM



➤ **Gestionnaire administratif du projet RHM**
et coordinatrice du projet conventionnement
FIPHFP (Copil, gestion administrative et
financière...)

Alexandra FERREIRA

Écoute et orientation des agents sur les
démarches à accomplir pour bénéficier des
prestations et actions les mieux adaptées à leur
situation et dans les meilleures conditions avec
un suivi, si nécessaire.

tél. 03 29 37 83 76
rhm@fhfgrandest.org

➤ **Ergonome**

Conseil en espace de travail, ergonomie au poste
de travail... Formatrice en ergomotricité
spécifique Handicap.

Patricia VIGNERON

Tél. 03 29 81 88 65
rhm@fhfgrandest.org

➤ **Psychologue**

Accompagnement et soutien individuel des
agents en difficulté professionnelle et/ou
personnelle. Aide à l'adaptation du poste de
travail en relation avec tous les partenaires du
CH concerné.

Mathieu REMY

Tél. 03 29 37 84 81
rhm@fhfgrandest.org





Rôle

Les Cap emploi sont reconnues comme des missions de service d'intérêt économique général (SIEG), en conséquence, ils interviennent dans le cadre:

- De **l'insertion professionnelle** des personnes handicapées en milieu ordinaire en complémentarité avec le service public de l'emploi
- Des **parcours professionnels des personnes handicapées dont l'état de santé ou le handicap constitue le frein principal**, par l'accompagnement des transitions qui s'opèrent tout au long de la vie professionnelle, qu'elles soient choisies ou subies (conseil en évolution professionnelle et maintien dans l'emploi)

L'objectif est de sécuriser les parcours professionnels afin de faciliter l'accès à l'emploi, prévenir les ruptures, gérer les transitions professionnelles et garantir le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap.

Missions

ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI

- Informer, conseiller, accompagner et suivre les personnes handicapées et les employeurs en vue d'une insertion professionnelle durable en milieu ordinaire de travail
- Proposer un accompagnement spécialisé et renforcé des personnes en situation de handicap (demandeurs d'emploi, salariés, agents publics, travailleurs indépendants) vers l'emploi à toute étape de leur parcours professionnel.



ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI

Informar, conseiller, accompagner les salariés/agents handicapés, les employeurs et les travailleurs indépendants :

- en vue d'un **maintien dans l'emploi** d'une personne en risque de perte d'emploi du fait de l'inadéquation entre la situation de travail et son état de santé ou de son handicap
- dans un **projet d'évolution professionnelle** construit par et avec le travailleur handicapé
- dans un **projet de transition professionnelle** interne ou externe afin de prévenir une perte d'emploi pour le travailleur handicapé



Cap Emploi



CHEOPS Grand Est, Conseil Handicap Emploi des Organismes de Placement Spécialisés, regroupe 9 associations gestionnaires Cap emploi organisées sur 10 départements. Il a pour mission de :

- Participer à la définition et mise en œuvre des politiques d'accès à l'emploi, à la formation et au maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap
- Représenter l'ensemble des associations gestionnaire des Cap emploi
- Professionnaliser les acteurs de la gestion des ressources humaines

Correspondant Régional Chéops
Monsieur Cédric CORSIN

Coordinatrice Technique
Madame Agnès GERBER-HAUPERT

contact@cheops-grandest.com

[Annuaire des Cap Emploi](#)

Pour contacter CAP emploi

AFEIPH – CAP EMPLOI 08

Directrice : Madame Isabelle RAMBOURG 03 24 59 05 25

OHÉ PROMÉTHÉE AUBE – CAP EMPLOI 10

Directrice : Madame Catherine CIAUX

03 25 49 27 17 - contact@promethee10.com

OHÉ PROMÉTHÉE MARNE – CAP EMPLOI 51

Directeur : Monsieur Cédric CORSIN

03 26 77 17 67 - contact@capemploi51.com

AHMSITHE – CAP EMPLOI 52

Directrice : Madame Pascale DUBREUIL

03 25 02 29 10 - accueil.chaumont@capemploi52.com

HANDI 54 – CAP EMPLOI 54

Directrice : Madame Christiane SIMONIN-MAIRE

03 83 98 19 40 - capemploi54@capemploi54.fr

AMIPH – CAP EMPLOI 55

Directeur : Monsieur Vincent BERTRAND

03 29 76 18 79 - contact-barleeduc@capemploi55.com

PYRAMIDE EST – CAP EMPLOI 57

Directeur : Monsieur Benoît AUBERT

03 87 75 93 73 - secretariat@capemploi57.fr

ACTION ET COMPÉTENCE – CAP EMPLOI 68-67

Directrice : Mme Agnès GERBER-HAUPERT

03 89 41 88 12 - info@capemploi68-67.com

AVSEA – CAP EMPLOI 88

Directeur : Monsieur Romain BOUVIER

03 29 31 86 13 - capemploi@capemploi88.com



Rôle

Les missions locales exercent une mission de service public de proximité avec un objectif essentiel : **permettre à tous les jeunes de 16 à 25 ans de surmonter les difficultés qui font obstacle à leur insertion professionnelle et sociale.** Au nombre de 42, en région Grand Est, elles organisent leur action pour offrir à chaque jeune un appui personnalisé sur le champ de l'emploi, de la formation, du logement et de la santé, la mobilité.

Missions

POUR LES JEUNES DE 16 À 25 ANS

- Accompagner les jeunes en élaborant avec chacun un **parcours personnalisé** vers l'emploi. Le conseiller aide le jeune à **s'orienter et examine avec lui les moyens à mobiliser pour lever les freins à l'emploi.**
- Mobiliser l'offre d'insertion disponible sur un territoire avec les partenaires locaux.
- Soutenir les jeunes dans leur recherche d'emploi ainsi que dans leurs démarches d'orientation professionnelle, d'accès à la formation, à la santé, au logement, aux droits, à la citoyenneté et à la mobilité.
- Préparer les jeunes candidats à une offre d'emploi, aide au maintien dans l'emploi (soutien matériel, médiation jeune-employeur) et accompagnement post emploi.



POUR LES EMPLOYEURS

- Aider au **recrutement** : analyse des besoins de l'entreprise, la proposition de candidats et la construction d'une réponse individualisée (type de contrat, aides mobilisables, formation...).
- Accompagner dans l'emploi : suivi du jeune dans la phase d'intégration sur son poste de travail, bilans réguliers dans l'entreprise, médiation si nécessaire.
- Valoriser les entreprises locales grâce à l'information des jeunes et des professionnels sur le secteur et les métiers exercés (visites, stages découverte des métiers, etc.) et la communication des bonnes pratiques de recrutement sur le territoire.



Mission locale



ARML Grand Est, Association Régionale des Missions Locales, a vu le jour en 2017, réunit les **43 missions locales**. Elle a pour mission de :

- Représente les missions locales auprès de la DREETS, le conseil régional, et les autres services de l'État
- Participe à l'élaboration et au suivi des programmes d'animation
- Développe et actualise les compétences des salariés des missions locales
- Capitalise et valorise les actions des missions locales
- Développe les relations avec les entreprises

Directrice ARML Grand Est
Madame Véronique GENET

Chargée de projet emploi-formation
Madame Aurélie SISSLER

03 83 35 41 85

contact@armlgrandest.fr



[Annuaire des Missions locales](#)

L'Apec (Association pour l'Emploi des Cadres)



Rôle

L'Apec joue un rôle essentiel sur le marché des compétences cadres. Le conseil d'administration fixe les orientations politiques nécessaires au fonctionnement de l'Apec. Il est composé à parité de représentants des entreprises : MEDEF, CPME, U2P et des cinq centrales syndicales représentant les cadres salariés du secteur privé : CFDT Cadres, CFE-CGC, FO-Cadres, CFTC cadres, UGICT-CGT.

Missions



ACCOMPAGNER L'ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE DES CADRES ET JEUNES DIPLÔMÉS

Sécuriser durablement les parcours à toutes les étapes de leur vie professionnelle, par une démarche de services personnalisée et proportionnée à leurs besoins et à leurs facteurs de risques sur le marché de l'emploi.



AIDER À LA RÉUSSITE DES RECRUTEMENTS CADRES

- **Accompagnement des employeurs**, en particulier TPE-PME, en apportant outils et méthodes adaptés.
- **Diffusion d'offres d'emploi** et de profils de candidats, et en favorisant les rapprochements avec de potentielles candidatures aux profils diversifiés.



ÉCLAIRER, Y COMPRIS DE MANIÈRE PROSPECTIVE

Connaissance fine et prospective du marché de l'emploi cadre en leur apportant des clés de compréhension du marché et des mutations du travail, issues de données, études et analyses nationales et territoriales, comme des retours d'expérience du terrain.

L'Apec

Contacts en région



Contacter l'Apec

[Site internet de l'Apec](#)

Candidats ou employeurs

[Pour prendre RDV](#)

Pour prendre contact par téléphone :

Vous êtes un candidat : 0 809 361 212

Vous êtes un employeur : 0 809 361 414

Centre Apec – Strasbourg

Immeuble L'Avancée

48 rue du Faubourg de Saverne

Accès cour intérieure côté Bld Wilson

67000 Strasbourg

Centre Apec – Mulhouse

1^{er} étage

34 avenue du Général Leclerc

68100 Mulhouse

Centre Apec - Metz

8 rue Lafayette

57000 Metz

Centre Apec – Nancy

Immeuble D1 - ZAC Grand Cœur

32 boulevard Joffre

54000 Nancy

Centre Apec – Reims

Buropole Bâtiment A

14 rue Edouard Mignot

51100 Reims



Rôle

L'Étude ergonomique est mobilisable dans les situations complexes et en complémentarité des dispositifs existants (offre de services des services de santé, CAP emploi...), pour lesquelles les modalités de compensation du handicap doivent-êtré définies. Dans le cadre du recrutement, du maintien dans l'emploi ou de l'évolution professionnelle et de la formation pour les alternants .

Identifier la COMPLEXITÉ DE LA SITUATION

Indicateurs liés à la situation de handicap au travail : nature du handicap, nombre et nature des restrictions, évolution prévisible de la situation, existence de troubles associés, nombre de poste occupé, répétitivité de la tâche, variation...

Indicateurs liées à la recherche de solutions : taille et organisation de l'employeur, ressources existantes, secteur d'activité, dépendance organisationnelle, dimension collective et environnement de travail , vétusté du matériel

Public ciblé

Le Bénéficiaire de l'obligation d'emploi (BOETH) doit-êtré en risque d'invalidité à son poste et/ou présentant des restrictions d'aptitudes importantes constatées par le médecin de santé au travail. Au bénéfice des :

- Employeurs publics éligibles aux aides du FIPHFP
- Employeurs du secteur privé éligibles aux aides de l'Agefiph et les entreprises sous accord agréé ayant atteint ou dépassé le taux d'emploi de 6 %
- Travailleurs indépendants, artisans, exploitants agricoles, chefs d'entreprises non salariés, ou créateur d'entreprise

Contenus et modalités de la prestation

CONTENUS

- **Approche globale :** prise en compte des caractéristiques de l'employeur et des capacités fonctionnelles, cognitives et psychiques du bénéficiaire
- **Éclairer sur les mesures de compensations :** nature des difficultés, définition des modifications organisationnelles et/ou techniques souhaitables pour permettre une meilleure adéquation entre la personne et l'environnement de travail
- **Identifier ce qui relève de la compensation du handicap**
- **Établir des solutions concrètes réalistes et chiffrées en matière d'aménagement/ adaptation de la situation de travail** (aménagement raisonnables)

PRESCRIPTIONS – Fiche de prescription à réaliser par

Pôle emploi, Cap emploi, mission locale,
CARSAT, service de Prévention et de santé au travail, Service Autonome de Santé au Travail,
Centre de Gestion ayant conventionné avec le FIPHFP,
Employeur public ayant conventionné avec le FIPHFP,
Directeur Territorial au Handicap du FIPHFP et la Délégation Régionale Agefiph

FINANCEMENT

Le dispositif est financé directement par l'AGEFIPH et le FIPHFP, le bénéficiaire est l'employeur n'ont aucun coût à leur charge.

Prestataire Étude Ergonomique



Contact Agefiph

Isabelle Perard

chargée d'études et développement

i-perard@agefiph.asso.fr

Téléphone 03 83 90 81 54



Contact FIPHFP

Philippe Crenner

Directeur Territorial au Handicap

Philippe.crenner@caissedesdepots.fr



PRESTATIONS d'APPUIS SPÉCIFIQUES (PAS)

Handicaps : Moteur, Auditif, Visuel, Cognitif, Intellectuel et Psychique



Rôle

Les PAS viennent en appui aux missions des prescripteurs-référents de parcours, mobilisables à tout moment du parcours de la personne bénéficiaire. Ce sont des prestataires experts, spécialisés dans chacune des typologies de handicap pour apporter des conseils, élaborer un diagnostic, un bilan des capacités et/ou mettre en place des techniques et des modes de compensation afin de répondre à des besoins en lien avec les conséquences du handicap de la personne.

Public ciblé

Au bénéfice des employeurs publics dans le cadre du recrutement et/ou du maintien dans l'emploi, pour :

- Les agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (salariés, demandeurs d'emploi, travailleurs indépendants, alternants, stagiaires de la formation professionnelle, agents de la fonction publique)
- Les agents ou en voie de le devenir, ou encore prêts à engager une démarche dans ce sens

Missions

PRÉ DIAGNOSTIC ET BILAN COMPLÉMENTAIRE

Permet de mieux comprendre la situation et de déterminer l'appui à mobiliser.

APPUI EXPERT SUR LE PROJET PROFESSIONNEL

- Évaluation des capacités fonctionnelles dans le cadre d'un projet professionnel
- Identification et développement des techniques de compensation

APPUI EXPERT À LA RÉALISATION DU PROJET PROFESSIONNEL

- Mise en œuvre des techniques de compensation
- Appui à l'employeur et/ou à l'organisme de formation
- Veille, sécurisation du parcours

APPUI EXPERT POUR PRÉVENIR ET/OU RÉSOUDRE LES SITUATIONS DE RUPTURE

- Appui à l'employeur ou à l'organisme de formation
- Appui à l'accompagnement de la personne
- Veille

Modalités de mobilisation spécifiques

Sur prescription d'un des acteurs suivants :

- Le service publique de l'emploi : Cap emploi / Pôle emploi / Missions Locales
- Les Employeurs privés et les Employeurs publics seulement si une convention a été signée avec le FIPHFP
- Les Délégations régionales de l'Agefiph et Directeurs Territoriaux au Handicap du FIPHFP (en urgence)
- Le Dispositif Alternance

coût/financement

Les PAS n'ont pas de coût pour l'employeur : le dispositif est financé pour la fonction publique par le FIPHFP dans le cadre de sa convention avec l'Agefiph.

Coordonnées des prestataires PAS en Grand Est

Handicap moteur



Alsace et Lorraine - Actions Industrie
36 rue du Chanoine Perignon, 54340
POMPEY

Tél. 03 83 49 53 38

Contact : Thierry Baldani

tbaldani@actions-industrie.com

www.actions-industrie.com

Ardennes et Marne - LADAPT
2bis rue Pierre Bérégovoy, 51150
CORMONTREUIL

Mme Julienne Baudet

Tél. 03 26 86 46 55

E-mail baudet.julienne@ladapt.net

Aube - LADAPT

24 rue de la Paix, 10000 TROYES

Tél : 03 25 83 12 40

**Haute-Marne - Centre hospitalier de
Bourbonne-les-bains**

Rue du Terrail Lemoine, 52400 BOURBONNE
LES BAINS

Tél. 03 25 87 71 34

E-mail-secretariat.utacap@hopitalbourbonne.fr



Coordonnées des prestataires PAS en Grand Est

Handicap sensoriel



HANDICAP VISUEL

Alsace - Fondation Le Phare

Institut pour Déficients Sensoriels Le Phare
16 rue de Kingersheim, 68110 ILLZACH CEDEX
Mme Nora Hottinger
Tél. 03 89 52 13 10
E-mail nhottinger@ids-lephare.com

Champagne Ardennes - Pôle sensoriel

15 avenue Jean Jaurès, BP 438, 08107
CHARLEVILLE-MÉZIÈRES CEDEX
Tél. 03 24 59 25 42
E-mail pole.sensoriel08@orange.fr

Lorraine - CEDV Santifontaine

8 rue de Santifontaine, 54098 NANCY CEDEX
Tél. 03 83 28 75 16
Isabelle Goliez (responsable administrative) :
isabelle.goliez@santifontaine.fr
Elodie Richard (responsable suivi des
personnes) : elodie.richard@santifontaine.fr



HANDICAP AUDITIF

Grand Est - URAPEDA

29 rue Gilbert de Pixierécourt, 54000 NANCY
M. Pascal Hecquet
Tél. 03 83 37 31 75
E-mail phequet@urapeda-pca.fr



Coordonnées des prestataires PAS en Grand Est Handicap mental



Alsace - ADAPEI Papillons Blancs d'Alsace

24 rue du Château, 67380 LINGOLSHEIM

Mme Audrey Fiel

Tél. 03 88 77 54 57

E-mail afiel@adapeipapillonsblancs.alsace

Champagne Ardennes (départements 08, 10 et 52) - LADAPT

24 rue de la paix, 10000 TROYES

Tél. 03 25 83 29 37

Prescription 08 : adubois.mlcharleville@laposte.net

Prescription 10 : dalcin.laurence@ladapt.net

Prescription 52 : cfaillat@adasms.fr

Lorraine et Marne - Retravailler EGP

Bâtiment Delta Affaires, 110 rue des 4 éléments, 54340 POMPEY

Tél. 03 83 54 01 17

Prescription Marne presta-marne@retravailler.org

Prescription Lorraine handilor@retravailler.org



Coordonnées des prestataires PAS en Grand Est

Handicap psychique



Bas-Rhin - Route Nouvelle Alsace
10 rue des Francs-Bourgeois, 67000
STRASBOURG
Mme Céline Courot
Tél. 03 88 31 90 45
E-mail simot.agefiph@rna-asso.fr

Haut-Rhin - Association Marguerite Sinclair
2 avenue Joffre, 68050 MULHOUSE
M. Stéphane Danvin
Tél. 03 89 56 69 14
E-mail s.danvin@sinclair.asso.fr

Ardennes et Marne - LADAPT
2bis rue Pierre Bérégovoy, 51150
CORMONTREUIL
Mme Julienne Baudet
Tél. 03 26 86 46 55
E-mail baudet.julienne@ladapt.net

Aube et Haute-Marne - LADAPT
24 rue de la paix, 10000 TROYES
Mme Laurence Dal Cin
Tél. 03 25 83 12 40
E-mail dalcin.laurence@ladapt.net

Meurthe et Moselle et Vosges - Espoir 54
28 bis rue du Colonel Courtot de Cisse,
54000 NANCY
Mme Émilie Trausch
Tél. 03 83 55 00 00
E-mail emilie.trausch@espoir54.org

Meuse et Moselle - Espoir 57 vers l'emploi
301 rue du Général Vansantberghe, 57155
MARLY
M. Jean-Philippe Godfrin
Tél. 03 87 31 16 69
E-mail jp.godfrin-verslemploi@espoir57.fr



Coordonnées des prestataires PAS en Grand Est

Troubles cognitifs



Ardennes et Marne - LADAPT

2bis rue Pierre Bérégovoy, 51150 CORMONTREUIL

Mme Julienne Baudet

Tél. 03 26 86 46 55 / E-mail baudet.julienne@ladapt.net

Aube et Haute-Marne - LADAPT Aube

24 rue de la Paix, 10000 TROYES

Mme Laurence Dal Cin

Tél. 03 25 83 12 40 /e-mail dalcin.laurence@ladapt.net

Lorraine - Retravailler EGP

Bâtiment Delta Affaires, 110 rue des 4 Éléments, 54340 POMPEY

Florence Gantois

Tél. 03 83 54 07 17 / E-mail handilor@retravailler.org

Alsace - Adapei Papillons blancs d'Alsace

24 rue du Château, 67380 LINGOLSHEIM

Mme Audrey Fiel

Tél. 03 88 77 54 57 /e-mail afiel@adapeipapillonsblancs.alsace



Le dispositif d'accompagnement pour l'emploi des personnes en situation de handicap du FIPHFP



Handicaps : Cognitif, Intellectuel et Psychique

Rôle

Cette aide du FIPHFP vise à accompagner les agents confrontés à des problèmes de santé (cognitif, psychique ou intellectuel) dans une approche globale, à la fois médicale, professionnelle et sociale. Les aides proposées doivent permettre de proposer aux agents un accompagnement pluridisciplinaire et multimodal afin de favoriser le maintien dans l'emploi.

Public

- Les agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE)
- Les agents aptes avec restrictions. L'appréciation de la nature du handicap par le médecin du travail/de prévention constitue un préalable, il doit préconiser la nécessité de la mise en œuvre de ce dispositif.

Le dispositif

1/ ÉVALUATION DES CAPACITÉS PROFESSIONNELLES

Permet d'identifier les limites de l'agent liées à son handicap et de valoriser les aptitudes professionnelles à mobiliser dans le cadre de l'emploi. Mobilisable dès lors qu'il est nécessaire d'obtenir des précisions relatives aux répercussions du handicap sur les capacités

2/ SOUTIEN MÉDICO-PSYCHOLOGIQUE

Le soutien peut être assuré par un médecin traitant, un psychothérapeute ou au sein d'un service extérieur

3/ ACCOMPAGNEMENT SUR LE LIEU DE TRAVAIL

L'accompagnement est personnalisé à la demande avec une intensité variable selon les besoins de l'agent concerné. Il permet également d'accompagner l'entourage professionnel afin de sécuriser dans l'emploi le bénéficiaire.

Montants possibles des aides

1/ Les frais d'évaluation des capacités

professionnelles de la personne compte tenu de la nature de son handicap dans la limite d'un plafond annuel de 10 000 €

2/ Les frais de soutien

médico-psychologique assuré par un service ou un acteur externe à l'employeur dans la limite d'un plafond annuel de 3 000 € et de 4 séances par mois

3/ Les frais d'accompagnement sur

le lieu de travail assuré par un service spécialisé externe à l'employeur dans la limite d'un plafond annuel de 31 000€ et d'un plafond de 25 heures par semaine.

DISPOSITIF ALTERNANCE HANDICAP



Rôle

Pour permettre à une personne en situation de handicap qui a un **projet de formation via l'alternance de bénéficier d'un accompagnement** à chacune des étapes de son projet pour lever les freins au handicap

Public

Ce dispositif peut être mobilisé pour des **personnes handicapées qui ont un projet de formation via l'alternance**. Ces personnes doivent être bénéficiaires de l'obligation d'emploi (cf. article L5212-13 du Code du travail), ou en cours de l'être ou prêtes à engager une démarche en ce sens.

Contenu

DIAGNOSTIC DES BESOINS

- Évaluer la cohérence du projet de formation en alternance de la personne au regard de ses potentialités, de ses capacités d'apprentissage et de son état de santé;
- Identifier le niveau de maîtrise des **prérequis** au regard de la formation et des métiers cibles.

PRÉPARATION À L'ACCÈS AU PARCOURS DE FORMATION

- Définir les étapes qui doivent permettre de préparer au mieux l'entrée en contrat en alternance en favorisant l'acquisition des prérequis nécessaires : lecture, écriture, savoir être en entreprise, etc.;
- Possibilité de réaliser des mises en situation professionnelle en entreprise ou des immersions en centre de formation.

APPUI À LA RECHERCHE DU CONTRAT D'ALTERNANCE

- Aider la personne dans sa recherche de **contrat en alternance** : envoi ciblé de CV et lettre de motivation, accompagnement lors des entretiens d'embauche;
- Sensibiliser les employeurs : information sur les contraintes liées au handicap et présentation des outils de compensation existants.
- Faire le lien avec le **centre de formation** (mise en place des mesures de compensations.

Mobilisation

Sur prescription d'un des acteurs suivants :

- Le service public de l'emploi : **Cap emploi /Pôle emploi/Missions Locales**
- Les Organismes de Formations (OF) et les Centres de Formation des Apprentis (CFA)
- Les **structures d'enseignement spécialisé et les ESAT** sous réserve d'un projet en milieu ordinaire de travail;
- La **personne** sous réserve d'un projet professionnel validé par un professionnel de l'accompagnement de parcours.

DISPOSITIF ALTERNANCE HANDICAP



Ardennes (08) : Association LADAPT

alternance-handicap.08@ladapt.net

tél 03 26 86 46 55

Aube (10) : Association OHE

PROMETHEE AUBE

alternance-handicap.10@promethee10.com

tél 06 87 90 76 43

Marne (51) : Association LADAPT

alternance-handicap.51@ladapt.net

tél 03 26 86 46 55

Haute-Marne (52) : Association

AHMSITHE

alternance-handicap.52@ahmsithe.fr

tél 03 25 02 29 10

Meurthe et Moselle (54) : Association

APC

alternance-handicap.54@apc-nancy.com

tél 06 13 43 41 46

Meuse (55) : Association AMIPH

alternance-handicap.55@amiph.com

tél 03 29 76 70 23

Moselle (57) : Association PYRAMIDE EST

alternance-handicap.57@pyramide-est.fr

tél 03 87 75 93 72

Bas-Rhin (67) et Haut-Rhin (68) :

Association ADAPEI

[alternance-handicap.6768@adapeipapillons
blancs.alsace](mailto:alternance-handicap.6768@adapeipapillonsblancs.alsace)

tél 03 88 77 54 57

Vosges (88) : Association AVSEA

alternance.handicap.88@avsea88.com

tél 06 38 79 68 53



Rôle et Missions

La médecine du « statut » ou **médecine statutaire** est assurée par des **médecins agréés** désignés par l'administration. Ils sont **nommés pour 3 ans** par le préfet, sur proposition du directeur général de l'Agence Régionale de Santé, après avis du Conseil départemental de l'ordre des médecins et du ou des syndicats départementaux des médecins. **Sollicités à différents moments du parcours de l'agent**, ils interviennent :

À L'ENTRÉE DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Le médecin généraliste agréé, après examen médical vérifie l'aptitude physique et mentale particulières exigées pour l'exercice de certaines fonctions en raison des risques spécifiques que ces fonctions comportent pour les agents ou pour les tiers.

EN COURS DE CARRIÈRE

Les médecins généralistes et spécialistes agréés sont sollicités pour des expertises ou sont réunis au sein des comités médicaux (Comité médical/Commission de réforme) pour avis sur l'aptitude/ l'inaptitude à l'exercice des fonctions, l'attribution ou la prolongation des congés pour raisons de santé, la mise en disponibilité d'office, la retraite pour invalidité... *(en attente d'un décret en conseil d'état qui précisera les modalités d'organisation et de fonctionnement)*

Où trouver un médecin généraliste ou spécialiste agréé?

La réglementation impose un examen médical effectué par un médecin agréé :

- les candidats à la Fonction publique
- les candidats aux écoles, instituts formant du personnel médical et paramédical (prix de la consultation selon convention de la Sécurité sociale)
- les fonctionnaires lors de leur congé de maladie, de longue maladie, de longue durée ou de réintégration après de tels congés (prix de la consultation hors convention de la Sécurité sociale)

Pour ces examens, les médecins sont tenus de se récuser lorsqu'il s'agit de leurs patients.

[Annuaire
des médecins agréés
en Région Grand Est](#)

Rôle et Missions

Les missions des services de médecine préventive sont assurées par une équipe pluridisciplinaire comprenant des médecins du travail, des intervenants en prévention des risques professionnels et des infirmiers. Il a pour mission d'éviter toute altération de l'état de santé des agents du fait de leur travail, notamment veillant à l'hygiène et à la sécurité des conditions de travail.



SURVEILLANCE MÉDICALE

Le service de médecine préventive effectue la surveillance médicale des agents par le biais de la visite médicale et/ou au vue des résultats d'examens complémentaires prescrits par le médecin de prévention/du travail.



COLLABORE AVEC LA MÉDECINE STATUTAIRE

- Le médecin de prévention/du travail est informé :
 - Des congés pour raisons de santé, des accidents de service et des maladies professionnelles
 - De la tenue des comités médicaux et de la possibilité de présenter des observations écrites et/ou d'y assister
- Il remet un rapport écrit en cas AS/MP, de congé attribué d'office et en cas de réadaptation à l'emploi ou reclassement
- Il collabore avec le médecin de la CPAM pour les fonctionnaires de moins de 28 heures et les non titulaires



ACTION SUR LE MILIEU DE TRAVAIL

Le service conseille l'employeur public, les agents et leurs représentants en ce qui concerne :

- l'amélioration des conditions de vie et de travail
- l'hygiène générale des locaux
- l'adaptation des postes, des techniques et des rythmes de travail
- la protection des agents contre l'ensemble des nuisances et les risques d'accidents de service ou de maladie professionnelle ou à caractère professionnel
- l'hygiène dans les restaurants administratifs
- l'information sanitaire



Rôle

L'association Comète France œuvre pour le maintien d'une dynamique d'insertion sociale et professionnelle. Grâce aux compétences pluridisciplinaires de cette unité (regroupant médecin de médecine physique et de réadaptation, ergonome, ergothérapeute, psychologue du travail, assistant de service social...) et à l'expertise méthodologique développée par Comète France, les patients sont pleinement acteurs de la mise en œuvre de solutions réalistes et personnalisées. Ces unités ont pour objectif d'évaluer et d'accompagner les patients lors de la phase de soins afin de favoriser leur retour à l'emploi ou d'engager une dynamique d'insertion professionnelle, par la mise en place d'un projet professionnel pouvant se concrétiser le plus rapidement possible après la sortie d'hospitalisation.

Public ciblé

Patients hospitalisés au moment de la prise en charge (hospitalisation complète ou partielle) en situation de handicap ou ayant un problème de santé dont les conséquences au regard de l'emploi constituent un frein à la reprise.

Accompagnement



ACCUEIL ET ÉVALUATION

- Identification des patients dont la dimension professionnelle doit être intégrée précocement dans le parcours de soin.
- Accord de la personne et une 1^{re} évaluation de la situation médicale, fonctionnelle, économique, scolaire et professionnelle est réalisée.



ÉLABORATION DU PROJET

En lien avec les acteurs internes et les partenaires externes, l'équipe et le patient balayent le champ des possibles afin d'identifier des solutions adaptées



MISE EN ŒUVRE

Une fois le plan d'actions élaboré et validé, celui-ci est mis en œuvre pour finaliser l'accès/le maintien dans l'emploi, la reprise d'études ou l'entrée en formation



INSERTION ET SUIVI

- Cette notion recouvre trois réalités : le maintien dans l'emploi, l'entrée en formation ou la reprise d'études.
- Suivi du patient passé le dispositif, pendant une durée de deux ans après sa réinsertion

Modalités de mobilisation spécifiques

Les médecins des établissements adhérents, en accord avec le patient, orientent sur l'accompagnement dans l'insertion sociale et professionnelle.

Coût/financement

Le financement de cet accompagnement est pris en charge par l'Assurance maladie, l'Agefiph et le FIPHP

Coordonnées de Comète France



NANCY - IRR Louis Pierquin

75 boulevard lobau

54042 NANCY

Tél. 03 83 52 97 00

[Voir le site](#)

MULHOUSE SUD ALSACE – CH GHR

20, avenue du Dr René Laennec, 68070

MULHOUSE

Tél. 03 89 64 64 64

www.ghrmsa.fr

STRASBOURG - IUR Clémenceau

45 Boulevard Clemenceau, 67082

STRASBOURG

Tél. 03 88 21 15 15

<https://www.groupe-ugecam.fr/ugecam-alsace>

MULHOUSE - Centre de Réadaptation de Mulhouse

57 Rue Albert Camus, 68093 MULHOUSE

Tél. 03 89 32 46 46

<http://www.arfp.asso.fr>

[Annuaire des établissements disposant d'une unité Comète](#)

ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES DE PRÉ-ORIENTATION (ESPO) ET DE RÉADAPTATION PROFESSIONNELLE (ESRP)



Rôle

les ESRP (anciennement CRP), accueillent des personnes reconnues travailleur handicapé afin de les aider dans leur **reconversion professionnelle ou la préparation d'un projet d'insertion** en leur proposant différents parcours. La Fagerh ([Fédération des Associations Gestionnaires et des Établissements de Réadaptation pour handicapés](#)) fédère et coordonne les actions des établissements ayant pour objet l'adaptation et l'intégration des personnes handicapées.

Public ciblé

Les travailleurs en situation de handicap orientés par les MDPH ou, pour certaines prestations, en risque d'inaptitude.

Missions

FORMATIONS DE PRÉ-ORIENTATION Sur orientation de la MDPH

Centre de Pré-orientation : d'une durée de 8 à 12 semaines à raison de 35 heures/semaine, il permet d'élaborer un nouveau projet professionnel.

Offre de service aux employeurs

Dispositif de bilan de compétences et de bilan professionnel incluant l'évaluation d'aptitudes et de capacités et une mise à l'épreuve d'un projet en situation professionnelle

FORMATIONS PRÉPARATOIRES PROJETS

Sur orientation de la MDPH

Action de formation préparatoire constitue une étape intermédiaire entre une action spécifique de bilan d'orientation socioprofessionnelle et une formation qualifiante ou une recherche directe d'emploi. Mise en place, lorsque la personne a besoin d'une **redynamisation avec une actualisation des connaissances**.

FORMATIONS QUALIFIANTES

Plus de **200 formations qualifiantes** dans un **environnement médico-social adapté**. Du niveau BEP/CAP au niveau bac+2 dans **14 secteurs d'activité** : informatique et télécommunications, services administratifs et commerciaux, professions de la santé et du Médico-social, transport logistique, services aux personnes et aux collectivités, arts graphiques, mécanique, industrie, horticultures et paysage, électronique et automatismes, bâtiment, travaux publics, hôtellerie-restauration...

Modalités de mobilisation spécifiques

Sur orientation de la MDPH.
Ou positionnement sur l'offre de service à destination des employeurs dans le cadre du maintien dans l'emploi

coût/financement

Pour les demandeurs d'emploi et les salariés en arrêt de travail du secteur privé (Avis favorable du médecin conseil), le coût de la formation, de même que les frais de séjour du stagiaire sont pris en charge par l'assurance maladie et le conseil régional.
Spécificité des agents publics – prendre contact avec l'ESPR/ESPO

Coordonnées des ESRP Grand Est

Rechercher une formation sur le site de la FAGERH



IRR, Nancy

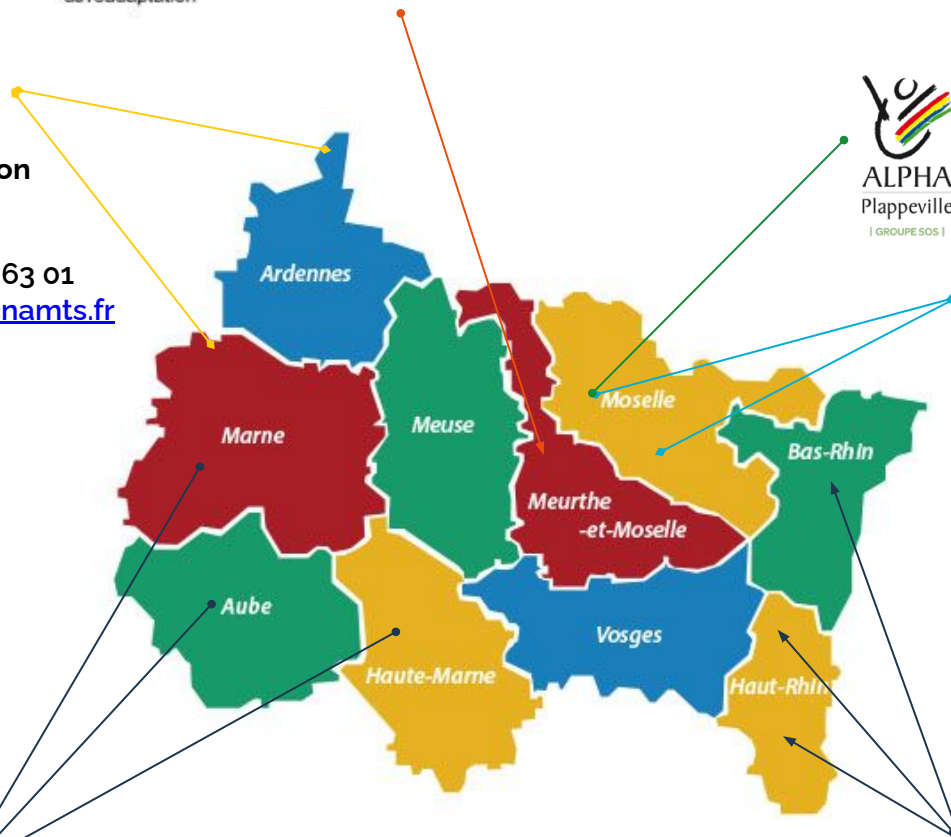
Isabelle Magnier isabelle.magnier@ugecam.assurance-maladie.fr

et Mme Julie Dassule, chef de service julie.dassule@ugecam.assurance-maladie.fr



Établissement de réadaptation
fonctionnelles des Ardennes

Sabine Nicolas, directrice
médico-technique - 03 24 52 63 01
sabine.nicolas@ugecam-ne.cnams.fr



Établissement de réadaptation
ALPHA Plappeville

03 87 31 80 70 -

<https://www.alphaplappeville.fr>
or



Centre de réadaptation
professionnelle Jean Moulin, Metz
Olivia KASS, Référente Employeur

olivia.kaas@epnak.org
06 67 26 82 00 - 03 87 31 20 35



LADAPT, Troyes
Valérie Boudin -

boudin.valerie@ladapt.net

Philippe Nurdin

nurdin.philippe@ladapt.net



Centre de réadaptation de Mulhouse
Mirielle SALVA, relations partenariats
employeurs

03 89 32 73 24 - 07 76 74 16 04

msalva@arfp-asso.fr / info@arfp.asso.fr

Les services de pathologie professionnelle



Rôle

Les services de pathologie professionnelle aident au diagnostic médical et au traitement des maladies secondaires dues aux expositions professionnelles des patients adressés par les médecins généralistes et spécialistes dont les médecins du travail/de prévention. Ils peuvent apporter un avis quant à l'aptitude ou l'inaptitude et accompagner les patients lors des consultations « souffrance au travail »

Public ciblé

- Agents rencontrant des problématiques de santé en lien avec des AT/MP,
- Agents pour lesquels se pose la question de l'aptitude ou de l'inaptitude
- Agents en situation de souffrance au travail.

Modalités de mobilisation spécifiques

La mobilisation du service se fait par le médecin traitant et le médecin de prévention/du travail, mais elle est également possible par l'employeur pour des expertises médicales (tous types de pathologies).

coût/financement

- Les coûts (honoraires et déplacements) sont pris en charge par l'institut de médecine du travail si l'orientation est réalisée par un médecin du travail ou de prévention.
- Si c'est l'employeur public qui souhaite mobiliser une expertise, cela reste à sa charge (coût réglementé d'une expertise 172€)

Coordonnées des services de pathologie professionnelle en Grand Est



CHU de Nancy

Centre de consultation de pathologies professionnelles
Rue du Morvan, 54511 VANDOEUVRE LÈS NANCY CEDEX
Tél. 03 83 15 71 69

CHU de Reims

Centre de consultation de pathologies professionnelles
48 rue de Sébastopol, 51092 REIMS CEDEX
Tél. 03 26 78 89 33

CHU de Strasbourg

Service de pathologie professionnelle et de médecine du travail
1 place de l'Hôpital, 67091 STRASBOURG CEDEX
Tél. 03 88 11 64 66

Les outils de Diagnostic du CRM

Offre de service aux employeurs



Rôle

Le Centre de Réadaptation de Mulhouse est un établissement de rééducation, de soins et de formation professionnelle qui accueille des personnes en situation de handicap. Le CRM a développé à leur intention des outils dédiés au maintien dans l'emploi ou à la reconversion professionnelle.

Public ciblé

Toute personne porteuse d'une problématique de santé (avec RQTH ou non, en emploi ou en arrêt maladie)

Outils

ÉVALUATION DES CAPACITÉS FONCTIONNELLES

Il permet d'évaluer les capacités fonctionnelles (dextérité, posture, port de charges...), évaluation des restrictions et des capacités d'auto adaptation, élaboration de pistes d'adaptations et d'aménagements.

BILAN DE CONDUITE

Le Modulo-test permet de mesurer les différentes capacités cognitives et comportementales nécessaires à la pratique de la conduite automobile dans le cadre professionnel.

ÉVALUATION NEUROPSYCHOLOGIQUE

Ce bilan évalue les capacités professionnelles de la personne en cas de handicap psychique, mental ou cognitif (capacités d'apprentissage, de concentration, de raisonnement, compétences comportementales).

DIAGNOSTIC PERSONNALISÉ SANTÉ EMPLOI

Le diagnostic personnalisé permet d'objectiver la situation d'un agent concerné par une problématique de santé dans son parcours professionnel et d'établir un état des lieux très juste des capacités restantes et des possibilités de reclassement (complète le bilan de compétence classique).

Coût/Financement

100 € nets / heure

Financement employeurs avec prise en charge possible (FIPHFP, OETH...)

Contactez le CRM

Pour tout complément d'information, vous pouvez contacter Sandrine BEHRA - Assistante - 03 89 32 46 46

sbehra@arfp.asso.fr

Les outils de l'orientation professionnelle du CRM

Offre de service aux employeurs



Rôle

Le Centre de Réadaptation de Mulhouse est un établissement de rééducation, de soins et de formation professionnelle qui accueille des personnes en situation de handicap. Le CRM a développé à leur intention des outils dédiés au maintien dans l'emploi ou à la reconversion professionnelle.

Public ciblé

Toute personne porteuse d'une problématique de santé (avec RQTH ou non, en emploi ou en arrêt maladie)

Outils

BILAN DE COMPÉTENCES

Ce [bilan](#) permet à l'agent de faire un point sur son parcours professionnel, d'analyser ses compétences, aptitudes et motivations. D'une durée de 24 heures réparties sur 12 semaines qui offre la possibilité d'un accompagnement individualisé. Cette action permet de définir et valider un projet professionnel pérenne tenant compte de la situation de santé et des restrictions liées aux activités professionnelles.

Accueil possible à Mulhouse, Colmar et Strasbourg
1 800 € nets

BILAN DE RECONVERSION PROFESSIONNELLE

Ce [bilan](#) est réalisé à l'initiative de l'employeur avec l'accord du salarié/de l'agent. D'une durée de 20 à 30 heures, à raison d'un rendez-vous hebdomadaire selon planning établi en concertation avec la personne. Il permet de mieux comprendre la situation de santé, d'analyser les contraintes à la situation de santé au travail et de favoriser la poursuite du parcours professionnel dans ou hors de son établissement.

Accueil à Mulhouse
100€ nets/heure

Financement

Possibilité d'aide au financement : éligible au CPF, co-financement employeurs avec prise en charge possible (FIPHFP, OETH...)

Pour tout complément d'information, vous pouvez contacter
Sandrine BEHRA - Assistante - 03 89 32 46 46, sbehra@arfp.asso.fr

L'outil de Diagnostic de (IRR)



Rôle de l'IRR

L'institut régional de médecine physique et de réadaptation de Nancy accueille des patients adultes présentant des déficiences consécutives à des traumatismes, des pathologies rhumatismales, des artériopathies des membres inférieurs ou des désadaptations par suite d'affections chroniques.

Outil

BILAN DES CAPACITÉS PHYSIQUES ET PROFESSIONNELLES

Il évalue les capacités physiques globales de l'agent dans l'optique d'un retour à une activité professionnelle :

- évaluation de la tolérance aux exigences rencontrées au travail telles que les manutentions, les capacités gestuelles, les différentes positions, la tolérance à l'environnement et à l'effort, etc.
- prise de conscience de ses propres capacités et limitations d'activités
- définition des perspectives professionnelles en adéquation avec les aptitudes démontrées.

La durée du bilan est d'1 semaine sauf pour certaines pathologies (de type neurologique) ou elle peut se dérouler sur 2 semaines selon l'appréciation du médecin de rééducation.

Public ciblé

Les bénéficiaires sont majoritairement originaires du territoire Lorrain. Il s'inscrit dans la continuité d'une prise en charge médicale, durant ou à la suite d'un arrêt maladie, ou d'un accompagnement/signalement lié à une modification de l'état de santé (ou de l'environnement de travail pour les salariés/agents) ou d'une pathologie chronique/évolutive. L'adéquation du profil du bénéficiaire et du cadre de prise en charge est à l'appréciation du pôle d'admission.

Prescripteurs

Tout professionnel de santé ou lié à l'accompagnement des personnes en situation de handicap au travail peut être à l'origine de la demande. Si la demande n'est pas effectuée par un médecin, elle devra s'accompagner d'un courrier du médecin traitant ou du médecin du travail.

Coût/Financement

Le bénéficiaire étant hospitalisé (complète ou de jour), la prise en charge est donc à caractère sanitaire en SSR.

Le bilan est mobilisable durant l'arrêt maladie, si la situation le nécessite, un arrêt de travail pourra être prescrit au bénéficiaire pour la durée du bilan sous le couvert d'un arrêt maladie.

Pour plus d'informations :

Mme Isabelle Magnier, secrétariat des admissions - E-mail isabelle.magnier@ugecam.assurance-maladie.fr

Mme Julie Dassule, chef de service - E-mail julie.dassule@ugecam.assurance-maladie.fr

Les outils de Diagnostic de l'EPNAK

Offre de service aux employeurs



Rôle

L'EPNAK est un établissement public gérant des établissements, services et dispositifs et des plateformes médico-sociales accompagnant des personnes en situation de handicap dans leur parcours d'inclusion sociale et professionnelle.

Public ciblé

Toute personne porteuse d'une problématique de santé (avec RQTH ou non, en emploi ou en arrêt maladie)

Outils

ÉVALUATION DES CAPACITÉS FONCTIONNELLES

Il permet d'évaluer les capacités fonctionnelles (dextérité, posture, port de charges...) : **évaluation des restrictions et des capacités d'auto adaptation, élaboration de pistes d'adaptations et d'aménagements.**

ÉTUDE DE POSTE DE TRAVAIL

C'est une action en milieu de travail menée par un **professionnel habilité** (ergonome, psychologue du travail/médecin du travail), dans le cadre de **l'évaluation de l'état de santé d'un agent/salarié**. Elle consiste à analyser l'ensemble des tâches, des conditions et relations de travail

ACCOMPAGNEMENT À LA SANTÉ & PRENDRE SOIN DE SOI

Accompagnement global avec une approche à 360° des problématiques qu'une personne peut rencontrer qui sont des freins à l'insertion et/ou au maintien dans l'emploi. La personne est accompagnée dans son parcours. Plusieurs champs sont investigués afin de permettre à la personne de favoriser son accès à l'emploi : accès à la santé (addictions, troubles alimentaires...), accès au logement, la mobilité, le niveau scolaire, situation financière, accès aux droits, garde d'enfants....

Coût/Financement

Possibilité d'aide au financement : éligible au CPF, co-financement employeur avec prise en charge possible (FIPHFP, OETH...)

Prendre contact avec la référente entreprise - Olivia KAAS olivia.kaas@epnak.org - 06 67 26 82 00



Les outils de l'orientation professionnelle de l'EPNAK

Offre de service aux employeurs



Rôle

L'EPNAK est un établissement public gérant des établissements, services et dispositifs et des plateformes médico-sociales accompagnant des personnes en situation de handicap dans leur parcours d'inclusion sociale et professionnelle.

Public ciblé

Toute personne porteuse d'une problématique de santé (avec RQTH ou non, en emploi ou en arrêt maladie)

Outils

BILAN DE COMPÉTENCES

Ce bilan permet à l'agent de faire un point sur son parcours professionnel, d'analyser ses compétences, aptitudes et motivations.

Cette action permet de **définir et valider un projet professionnel pérenne tenant compte de la situation de santé et des restrictions liées aux activités professionnelles.**

BILAN DE RECONVERSION PROFESSIONNELLE

Ce bilan est réalisé à l'initiative de l'employeur avec l'accord du salarié/de l'agent. Il permet de **mieux comprendre la situation de santé, d'analyser les contraintes à la situation de santé au travail et de favoriser la poursuite du parcours professionnel dans ou hors de son établissement.**

Coût/Financement

Possibilité d'aide au financement : éligible au CPF, co-financement employeur avec prise en charge possible (FIPHFP, OETH...)

Prendre contact avec la référente entreprise - Olivia KAAS olivia.kaas@epnak.org - 06 67 26 82 00

Les outils de l'orientation professionnelle de LADAPT

Offre de service aux employeurs



Rôle

LADAPT est un établissement de rééducation, de soins et de formation professionnelle qui accueille des personnes en situation de handicap. LADAPT mobilise ses ressources pluridisciplinaires pour favoriser le développement des personnes et leur maintien dans l'emploi.

Public ciblé

Toute personne porteuse d'une problématique de santé (avec RQTH ou non, en emploi ou en arrêt maladie)

Outils

BILAN COMPÉTENCE

LADAPT met à disposition des personnes son expertise en matière de handicap pour réaliser un bilan des compétences complet, pouvant les préparer à une évolution adaptée et réaliste

BILAN DE RECONVERSION PROFESSIONNELLE

Ce bilan est réalisé à l'initiative de l'employeur avec l'accord du salarié/de l'agent. D'une durée de 20 à 30 heures, à raison d'un rendez-vous hebdomadaire selon planning établi en concertation avec la personne. Il permet de mieux comprendre la situation de santé, d'analyser les contraintes à la situation de santé au travail et de favoriser la poursuite du parcours professionnel dans ou hors de son établissement.

Coût/Financement

Possibilité d'aide au financement : éligible au CPF, co-financement employeurs avec prise en charge possible (FIPHFP, OETH...)



Pour plus d'informations contacter LADAPT

Valérie Boudin : boudin.valerie@ladapt.net

Philippe Nurdin : nurdin.philippe@ladapt.net

www.ladapt.net

Les outils de l'orientation professionnelle du CNFPT



Rôle

Le CNFPT est un établissement public paritaire déconcentré dont les missions de formation et d'emploi concourent à l'accompagnement des collectivités territoriales et de leurs agents dans leur mission de service public. Il a trois missions principales : la formation professionnelle des agents, l'observation et l'organisation des concours des cadres d'emplois A+.

Outils

ORIENTATION ET ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE

Itinéraire 2 : Construction de son projet de transition professionnelle, reconversion, reclassement.

Public : Agents en situation d'usure professionnelle et/ou de mobilité contrainte

Objectifs : Accompagner le changement et de les amener à construire un nouveau projet de réorientation professionnelle dans un contexte d'usure professionnelle, de pénibilité, de reclassement pour raison de santé, pour raison organisationnelle et transformation territoriale.

- Appréhender le changement pour investir un nouveau projet
- Développer sa culture territoriale pour consolider son projet de mobilité
- Utiliser les techniques de recherche d'emploi

BILAN DE COMPÉTENCES

Public : Agents titulaires et non titulaires occupant un emploi permanent

Objectifs : Il permet aux agents d'analyser leurs compétences, aptitudes et motivations en vue de définir un projet professionnel, et le cas échéant, un projet de formation. **Réalisé en 24 heures réparties sur une période de 2 à 3 mois**, il est réalisé par un **organisme agréé**. Il comprend les phases suivantes :

- **Phase préliminaire** qui confirme l'engagement et définit les besoins.
- **Phase d'investigation** qui analyse les motivations, les intérêts, identifie les compétences, les aptitudes et les possibilités d'évolution.
- **Phase de conclusion** qui récapitule le projet et définit les étapes de sa mise en œuvre.

Coût/Financement

La prise en charge financière implique la conclusion d'une convention tripartite entre l'agent, la collectivité et le prestataire

Le Dispositif Emploi Accompagné (DEA)



Rôle

C'est un dispositif d'accompagnement des personnes en situation de handicap vers et dans l'emploi. Inspiré de la méthode « **job-coaching** », son objectif est de **permettre un soutien des personnes handicapées et de leurs employeurs qui soit souple, adapté à leurs besoins, mobilisable à tout moment du parcours**. Il s'agit ainsi d'assurer l'accès, le maintien et l'évolution dans l'emploi.

Public éligible

Travailleurs en situation de handicap de plus de 16 ans

- Bénéficiant d'un RQTH
- Accueillis en ESAT
- En emploi : salariés ou agents en poste qui rencontrent des difficultés pour sécuriser de façon durable leur emploi.



Le DEA dans la région Grand Est porte une attention particulière aux jeunes sortants du milieu scolaire, public sortant d'ESA et au public actif avec des troubles spécifiques (psychiques, cognitifs, autisme...)

Missions

Le référent Emploi Accompagné propose un :

- **accompagnement à durée indéterminée**
- **accompagnement personnalisé à la demande avec une intensité variable selon les besoins**
- **Possibilité de s'appuyer sur des spécialistes** face notamment à certains handicaps pas toujours faciles à appréhender pour l'employeur
- **Un appui à l'intention de l'employeur public ou privé et du collectif de travail**
- **double expertise : professionnel mais aussi médico psycho social/ vie personnelle**

→ Il permet de sécuriser la personne, l'employeur grâce à l'intervention du job coach

Modalités de mobilisation

Financement

Mobilisation du DEA tout au long du parcours professionnel **par la personne en situation de handicap** (sur notification de la MDPH) et, lorsque celui-ci occupe un emploi, **par l'employeur**.

Le dispositif Emploi Accompagné est financé par l'ARS, l'Agefiph et le FIPHFP, les prestataires ayant été retenus suite à un appel candidature

Le Dispositif Emploi Accompagné (DEA)



AEIM 54

Jeunes, sorties ESAT, toutes déficiences

Jeanne-Marie MOISSON

jmmoisson@aeim54.fr

UGECAM Nord Est

Jeunes, public actif, troubles cognitifs, cérébrolésés, TSA

Hélène COLLE 03 83 52 99 80

emploi-accompagne.54@ugecam.assurance-maladie.fr

Pyramide Est

Tout public focus déficience intellectuelle, TSA, troubles cognitifs et psychiques

Julie LEBEGUEC 06 08 28 46 95

jlebeguec@pyramide-est.fr

AMIPH

Jeunes public actif, focus troubles psychiques, cognitifs et TSA

Clarisse BOURNONVILLE

03 29 70 02 35

c-bournonville.aem@amiph.asso.fr

Plateforme Emploi Accompagné du Bas-Rhin (PFEA 67)

Action et Compétence
focus TSA

Mme Agnès GERBER-HAUPERT

03 89 41 88 12

info@actionetcompetence-alsace.com



LADAPT - ADASMS

Tout public, focus troubles psychiques, cognitifs et TSA

Aube : Laurence DALCIN

06 74 60 96 35

dalcin.laurence@ladapt.net

Haute-Marne : Christelle FAILLAT

03 25 04 21 45

cfaillat@adams.fr

Marne : Bruno POINTILLARD

06 85 91 23 48

b.pointillard@pbchampagne.org

AVSEA, épinal

Tout public/handicap

[emploiaccompagnevosges@avs-
ea88.com](mailto:emploiaccompagnevosges@avs-
ea88.com)

Plateforme Emploi Accompagné du Haut-Rhin (PFEA68)

Coordinatrice

Catherine GIRARD 03 89 32 46 57

Emploi-accompagne68@arfp.asso.fr

INCLU'PRO Formation pré-qualifiante de l'AGEFIPH



Rôle

Elle consiste à aider la personne en situation de handicap à **préparer son parcours pour accéder à l'emploi, intégrer une formation qualifiante ou certifiante ou pour garder son emploi**. Ces actions sont individualisées et personnalisées en fonction du parcours de chaque personne.

Public éligible

- Demandeurs d'emploi inscrits ou non à Pôle emploi
- Les salariés du secteur privé et public y compris ceux en arrêt de travail
- Les travailleurs indépendants
- Les exploitants agricoles

Missions

Le parcours de formation est d'une durée de 300 heures maximum, sur 6 mois maximum.

Inclu'Pro Formation comprend différents parcours pédagogiques articulés autour des actions suivantes :

- élaborer, valider son projet professionnel,
- identifier les compétences acquises, transférables, transversales...,
- se remettre à niveau sur les savoirs de base,
- acquérir ou approfondir ses compétences sur le numérique,
- prendre en compte le handicap dans son parcours de formation ou d'emploi

Modalités de mobilisation

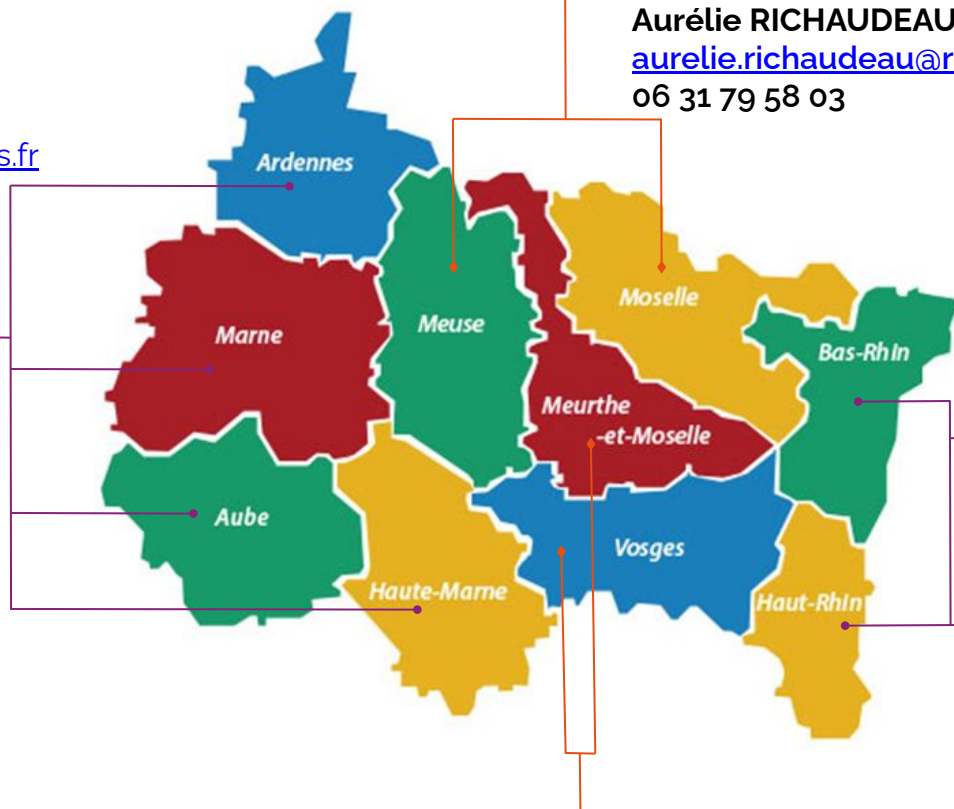
Sur prescription de :

- Acteurs du service public de l'emploi : Cap Emploi, mission locale, Pôle emploi
- Les centres de Gestion
- Le service social de la CARSAT sur validation de la cellule de la prévention de la désinsertion professionnelle
- Les opérateurs CEP salariés
- Les structures SIAE
- Les entreprises adaptées engagées dont le CDD tremplin
- Le dispositif alternance Grand Est
- Comètes

INCLU'PRO - Formation pré-qualifiante de l'AGEFIPH



GIP Formation Continue
Catherine BASSOT
catherine.bassot@ac-reims.fr
03 26 61 20 54



Retravailler EGP

Marie GRAND
mariehelene.grand@retravailler.org
Aurélie RICHAUDEAU
aurelie.richateau@retravailler.org
06 31 79 58 03

Retravailler Alsace

Claire DUPORTAIL
claire.duportail@retravailler-alsace.org
Marie TORMENE
marie.tormene@retravailler-alsace.org
03 88 36 24 39

Hommes en devenir

Mélaine LUCAS
ml.hommendevenir@orange.fr
Françoise CUNY
fc.hommendevenir@orange.fr
secretariat.hommendevenir@orange.fr
03 83 26 32 82

Les aides du FIPHFP



Le FIPHFP finance au cas par cas des aides techniques et humaines qui permettent aux employeurs publics de favoriser l'insertion et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap.

ORGANISATIONNELLE

Aide aux déplacements
Aide au parcours dans l'emploi
Communication, information et sensibilisation
Diagnostic et mise en accessibilité numériques

TECHNIQUE

Étude de poste
Aide à l'adaptation du poste
Prothèses auditives
Fauteuil roulant
Orthèses et autres prothèses externes

AIDES POSSIBLES

FORMATION

Indemnités d'apprentissage ou de stage
Bilan de compétence et bilan professionnel
Formation destinée à compenser le handicap
Formation dans le cadre de l'apprentissage
Formation dans le cadre de la PPR
Formation dans le cadre d'un reclassement/
changement d'affectation pour inaptitude
Formation reconversion d'un agent atteint d'une
maladie évolutive
Frais et surcoûts liés aux actions de formation
Formation des acteurs internes

HUMAINE

Interprète en langue des signes, Codeur,
transcripteur
Auxiliaire dans le cadre des actes quotidiens dans
la vie professionnelle
Auxiliaire dans le cadre des activités
professionnelles
Accompagnement socio-pédagogique
Tutorat
Dispositif d'accompagnement pour l'emploi
(accompagnement sur le lieu de travail – Soutien
médico-psychologique)

[Le catalogue des interventions du FIPHFP](#)
[Accéder aux services en ligne](#)

Le Centre National de la Fonction Publique Territoriale



Rôle

Le **CNFPT** est un établissement public paritaire déconcentré dont les missions de formation et d'emploi concourent à l'accompagnement des collectivités territoriales et de leurs agents dans leur mission de service public. Sa mission principale est de construire et délivrer les formations obligatoires à l'ensemble des agents territoriaux, de toutes catégories, A, B et C, tout au long de leur vie professionnelle : les formations d'intégration, les formations de professionnalisation, les formations réglementées, adaptées aux exigences et contraintes de certains métiers.

Missions

LA FORMATION

Acteur principal de la formation professionnelle des agents des collectivités territoriales. Afin de permettre aux collectivités de répondre aux évolutions des compétences et permettre à chaque agent d'être acteur de sa promotion : les formations de perfectionnement, les formations diplômantes ou certifiantes, les préparations aux concours et examens professionnels de la fonction publique territoriale. Il propose également un accompagnement à la validation des acquis de l'expérience (VAE) et organise la reconnaissance de l'équivalence des diplômes (RED).

L'APPRENTISSAGE

Il accompagne les collectivités en prenant en charge 100 % du coût de formation, dans le cadre des montants maximaux, pour les contrats signés à partir du 1^{er} janvier 2022.

L'OBSERVATION

Un centre de ressources et d'information de référence. Il observe et anticipe les évolutions du service public territorial. Il garantit une formation et une offre de services adaptés aux agents, collectivités. Deux outils :

- l'observatoire de l'emploi, des métiers et des compétences territoriales
- Une analyse dynamique des métiers territoriaux

ORGANISATION DES CONCOURS

Le CNFPT organise les concours et examens professionnels des cadres d'emplois dits A+ : administrateurs, ingénieurs en chef, conservateurs du patrimoine, conservateurs de bibliothèques. Les autres concours et examens professionnels sont organisés par les centres départementaux de gestion (voir liste sur www.fncdg.com).



Coordonnées des CNFPT en Grand Est



CNFPT Champagne Ardennes

Antenne des Ardennes-
Charleville-Mézières
Antenne de la marne – Reims
Antenne de la Marne,
Châlons-en-Champagne
Antenne- site de Troyes

RÉFÉRENTS HANDICAP

Stéphane MERGER
stephane.merger@cnfpt.fr

Gérald BRISSON
gerald.brisson@cnfpt.fr



Antenne - Centre de
formation de Briey

Antenne- site de Metz

Antenne de
la Meuse

Meurthe
-et-Moselle

Antenne des
Vosges

Antenne-Centre de
formation de Chaumont

**Siège de la délégation
CNFPT GRAND EST, Nancy**
Directeur de la délégation
Philippe Rutten
Délégué – Michel
LORENTZ
03 83 18 46 00

Antenne du Bas-Rhin –
Strasbourg
Nathalie CALABRESE, référente
handicap
nathalie.calabrese@cnfpt.fr
03 88 10 31 16

Antenne du Haut-Rhin -Colmar

[Annuaire des différents sites](#)

Une question sur l'apprentissage : Bruno LEON, bruno.leon@cnfpt.fr

L'Association Nationale pour la Formation permanente du personnel Hospitalier

ANFH.FR



Rôle

Organisme paritaire collecteur agréé (OPCA) de la fonction publique hospitalière, l'ANFH est agréée par le ministère de la santé pour collecter et gérer les fonds consacrés au financement de la formation professionnelle des agents employés par les établissements sanitaires, médico-sociaux et sociaux publics hospitaliers.

Elle propose à ses adhérents un ensemble de services pour accompagner la gestion de la formation, des compétences et des métiers.

Missions

COLLECTE ET GESTION DES FONDS

L'Anfh collecte les 5 fonds (Plan de formation, Fonds de mutualisation pour le financement des études promotionnelles, formation travailleurs ESAT, DPC médical et Congé de formation professionnelle – BC – VAE) destinés à la Formation professionnelle tout au long de la vie (FPTLV).

INFORME ET CONSEILS

Informe et conseille les adhérents et leurs agents, et met en place des dispositifs d'accompagnement des établissements (processus de gestion des compétences, plan de formation, ..)

DÉVELOPPE DE LA FORMATION

En organisant des actions de formation nationales et régionales, en proposant aux services de formation des outils méthodologiques dans le domaine de l'ingénierie pédagogique et de la gestion de la formation.

OUTILLE LES SERVICES RH

Un centre de ressources et d'information de référence. Elle met à disposition :

- une plateforme d'achat de formation
- Un logiciel Gesform et Gesplan permettant de gérer le processus de formation professionnelle
- Une cartographie des métiers permettant la mise en œuvre d'une GPMC
- Centrale d'achat de prestations de formation

CONTRIBUE AU DÉVELOPPEMENT DE L'APPRENTISSAGE

L'ANFH apporte aux établissements:

- un appui financier, et prioritairement une prise en charge plafonnée des coûts pédagogiques.
- un guide méthodologique, visant à outiller les établissements dans le processus de recrutement et d'intégration de l'apprenti.
- Le soutien au développement des compétences des maîtres d'apprentissage..

Contacts délégations territoriales de l'ANFH en Grand Est



CHAMPAGNE-ARDENNE

20, rue Simon, 51723 REIMS CEDEX

Tél. 03 26 87 78 20

E-mail champagneardenne@anfh.fr

[Présentation de l'équipe territoriale et coordonnées des intervenants](#)

ALSACE

Immeuble "le Sébastopol"

3 quai Kléber, 67000 STRASBOURG

Tél. 03 88 21 47 00

E-mail alsace@anfh.fr

[Présentation de l'équipe territoriale et coordonnées des intervenants](#)

LORRAINE

7 rue Albert-Einstein, 54320 MAXÉVILLE

Tél. 03 83 15 17 34

E-mail lorraine@anfh.fr

[Présentation de l'équipe territoriale et coordonnées des intervenants](#)

Les instituts régionaux d'administration (IRA)



Rôle

Il existe cinq instituts régionaux d'administration : Bastia, Lille, Lyon, Metz et Nantes. Ils forment les attachés d'administration de l'État, le corps d'encadrement qui constitue la colonne vertébrale de l'administration.

Les concours d'accès aux IRA : concours externe (ouvert à bac + 3), d'un concours interne et d'un 3ème concours et présentent des profils diversifiés.

Le parcours de formation : 12 mois rémunérés, comprenant une période de 6 mois d'enseignement en institut et une période de 6 mois en service. La formation a pour objectif d'accompagner les nouveaux attachés d'administration de l'État dans l'acquisition et le développement d'un socle commun de connaissances et de compétences, dans la perspective de construire un parcours professionnel dynamique et diversifié, ouvert aux différents environnements.

Missions

ASSURER LA FORMATION INITIALE DES FONCTIONNAIRES DE CATÉGORIE A

Dispense une formation professionnelle, post-universitaire et interministérielle aux futurs cadres de l'État afin qu'ils soient en mesure d'exercer différents métiers quelle que soit leur administration d'affectation : administration centrale des ministères, services déconcentrés de l'Etat et services administratifs de l'éducation nationale.

RÉPONDRE AUX BESOINS DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

L'IRA de Metz accueille des fonctionnaires déjà en poste, pour des formations à la demande ou sur catalogue leur permettant ainsi de se perfectionner à tout moment de leur carrière.

DÉVELOPPER LES COOPÉRATIONS TRANSFRONTALIÈRES ET INTERNATIONALES

Situé au carrefour des trois frontières, allemande, luxembourgeoise et belge, l'IRA de Metz développe des partenariats privilégiés avec les écoles de service public des pays voisins. Dans le même esprit, l'Institut a noué des liens suivis avec d'autres pays européens.

Les IRA préparent les futurs cadres de l'État à assumer leurs fonctions de conception, de gestion et d'encadrement dans l'administration centrale et les services déconcentrés de l'État, mais surtout leur transmettre une valeur essentielle : le sens du service public.



IRA de Metz

15 Avenue de Lyon

CS 85822

57078 METZ Cedex 03

03 87 75 44 11

Courriel : ira@ira-metz.gouv.fr

Les Centres de Formation par l'Apprentissage (CFA)

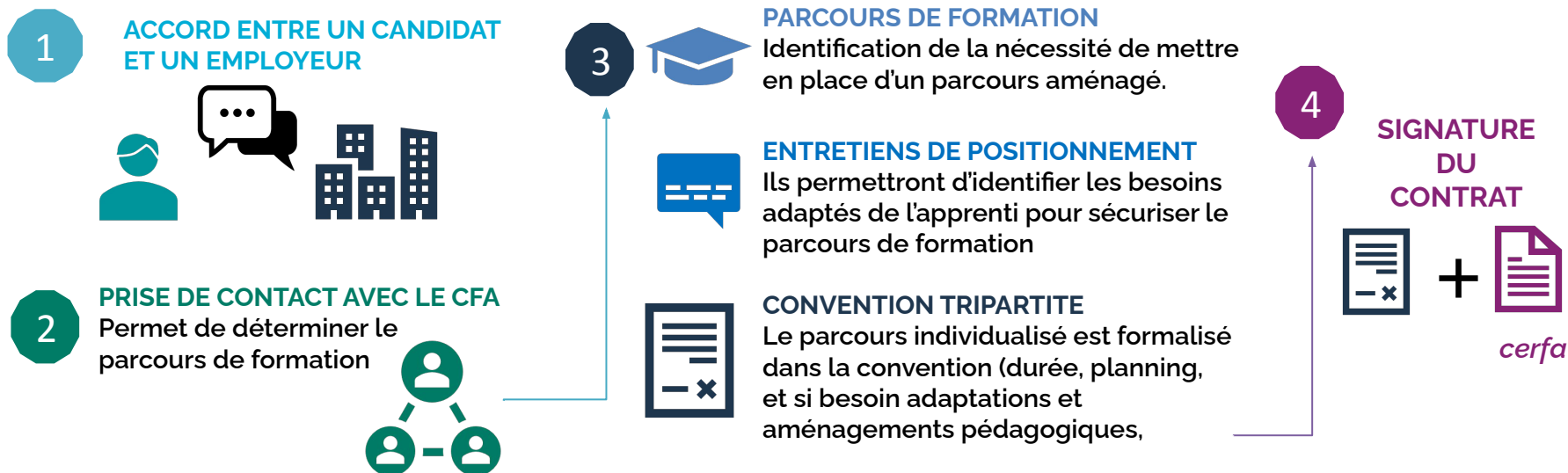


Rôle

Les CFA (centres de formation d'apprentis) sont des établissements dans lesquels sont délivrés des cours théoriques et des pratiques professionnelles. Ils dispensent des formations spécialisées dans des secteurs d'activités très diversifiés et sur des niveaux de formation allant du CAP aux diplômes de l'enseignement supérieur (BTS, DUT, licence, MASTER) ainsi que des titres professionnels.

Sans limite d'âge pour les personnes en situation de handicap. C'est un véritable outil de reconversion professionnelle pour les adultes souhaitant bénéficier d'un **dispositif de formation en alternance**. L'apprentissage est donc une voie d'accès à l'emploi qualitative, avec à la fois une **formation diplômante** et une **expérience professionnelle conséquente**.

Les étapes



Financement

- Pour la fonction publique territoriale : co-financement du coût de formation par le CNFPT
- Pour la fonction publique hospitalière : co-financement du coût de formation par l'ANFH

Pour tous les employeurs publics co-financement possible via les aides du FIPHFP (indemnités d'apprentissage, aide au parcours vers l'emploi, adaptation du poste de travail, surcoût des actions de formation..)

Les centres de formation d'apprentis



Formation en apprentissage

Avec plus de 162 Centres de Formation d'Apprentis à la rentrée 2020.

Pour identifier un organisme de formation, vous pouvez vous rendre sur le site :

<https://www.apprentissage-grandest.fr>

Cartographie des formations par secteur d'activité :

[Les formations aux métiers du sport et de l'animation globale](#)

[Les formations aux métiers de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme](#)

[Les formations aux métiers de la propreté](#)

[Les formations aux métiers du numérique](#)

[Les formations aux métiers du commerce - vente](#)

[Localisation des formations du sanitaire et social en Région Grand Est](#)

[Les formations aux métiers de l'agriculture, de la viticulture et du paysage](#)

[Les formations aux métiers du bois](#)

Cartographie de l'offre de formation :

[Cartographie des formations initiales du Grand Est](#)

[L'enseignement supérieur en Grand Est](#)

[L'offre de formation des 12 Maisons de la Région du Grand Est](#)

[L'offre de formation - Maison de la Région de Charleville-Mézières / Verdun](#)

[L'offre de formation - Maison de la Région d'Epinal](#)

[L'offre de formation - Maison de la Région de Saverne / Haguenau](#)

[L'offre de formation - Maison de la Région de Strasbourg](#)

[L'offre de formation - Maison de la Région de Sélestat](#)

[L'offre de formation - Maison de la Région de Mulhouse](#)

[L'offre de formation - Maison de la Région de Thionville / Longwy](#)

[L'offre de formation - Maison de la Région de Troyes/Chaumont](#)

[L'offre de formation - Maison de la Région de Châlons-en-Champagne](#)

[L'offre de formation - Maison de la Région de Metz](#)

[L'offre de formation - Maison de la Région de Nancy](#)

[L'offre de formation - Maison de la Région de Saint-Dizier / Bar-le-Duc](#)

La Ressource Handicap Formation



Rôle

La ressource handicap formation en Bourgogne-Franche-Comté a été lancée en 2020. Elle coordonne la mise en place de solutions afin de sécuriser l'entrée et le suivi de votre formation en prenant en compte les besoins de compensation.

Public éligible

- Les organismes de formation professionnelle (continue ou en alternance) souhaitant développer leur capacité à accueillir des personnes en situation de handicap et/ou ayant un besoin d'un appui à la recherche de solutions d'aménagement pour une situation individuelle.
- Les demandeurs d'emploi, salariés ou alternants, relevant de l'offre d'intervention de l'Agefiph, porteur d'un projet de formation validé.

Missions

SERVICE D'APPUI AUX SITUATIONS INDIVIDUELLES

- Appui pour étudier les aménagements raisonnables
- Permettre à un apprenant de bénéficier des conditions adaptées
- Aider les prescripteurs de formation à anticiper les besoins de compensation en amont de l'entrée en formation

APPUI-CONSEIL ACCESSIBILITÉ DES OF-CFA

- Information et des conseils sur les obligations légales en matière d'accessibilité
- Appui à la définition d'une politique d'accueil d'apprenant en situation de handicap

PROFESSIONNALISATION DES ACTEURS

- Modules de formation sur la thématique du handicap proposés dans le cadre du programme de professionnalisation des acteurs
- Animation d'un réseau de référents Handicap des OF et des CFA

Modalités de mobilisation

- Les référents de parcours.
- Les organismes de formation et les CFA
- Les personnes en situation de handicap

Pré-requis :

- Le projet de formation doit-être validé par le conseiller à l'emploi
- Recueil de l'accord de la personne et de son adhésion à la démarche

Financement

La ressource handicap formation est financé par l'Agefiph

Contacts Ressources Handicap Formation



Ardennes (08) – Association LADAPT

rhf.08@ladapt.net

03 26 86 46 55

Aube (10) – Association OHE PROMETHEE

rhf.10@promethee10.com

06 87 90 76 43

Marne (51)- Association LADAPT

rhf.51@ladapt.net

03 26 86 46 55

Haute-Marne (52) -Association AHMSITHE

rhf.52@ahmsithe.fr

03 25 02 29 10

Meurthe-et-Moselle (54) -Association APC

rhf.54@apc-nancy.com

06 13 43 41 46

Meuse (55) - Association AMIPH

rhf.55@amiph.com

03 29 76 70 24

Moselle (57)- Association PYRAMIDE EST

rhf.57@pyramide-est.fr

03 87 75 93 72

Bas-Rhin (67) et Haut-Rhin (68) - Asso. ADAPEI

rhf.67-68@adapeipapillonsblancs.alsace

03 88 77 54 57

Vosges (88) -Association AVSEA

rhf.88@avsea88.com

06 38 79 68 53

Partenariat avec les EA et ÉSAT



Rôle et public

ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES D'AIDE PAR LE TRAVAIL (ESAT)

Structure médico-sociale qui accueille des personnes dont les capacités de travail ne permettent pas de travailler dans une entreprise ordinaire ou une entreprise adaptée.

ENTREPRISES ADAPTÉES (EA)

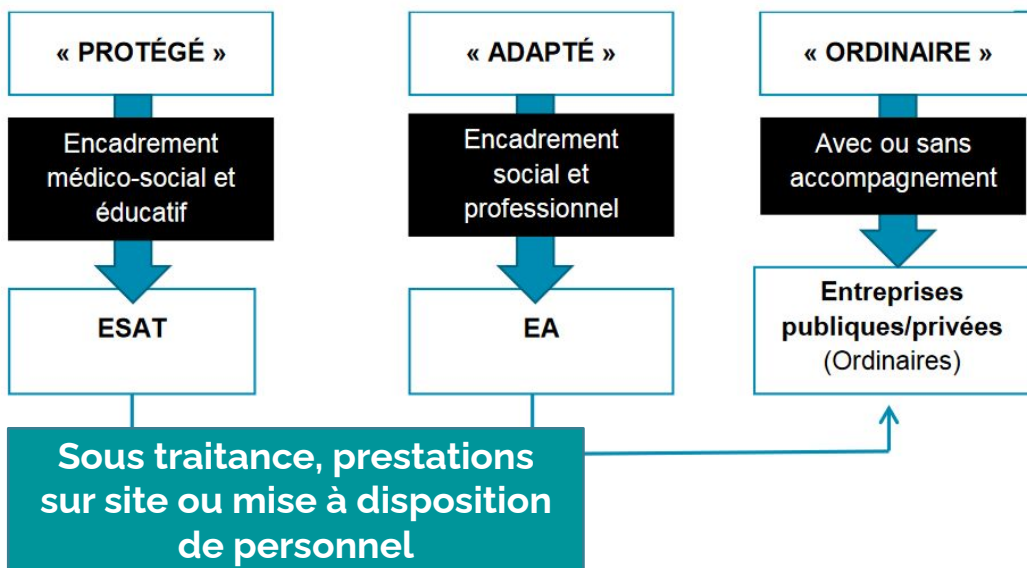
Entreprise du milieu ordinaire qui emploie au moins 80% de salariés en situation de handicap dans ses effectifs.

L'EA propose au travailleur handicapé :

- un accompagnement pour favoriser la réalisation d'un projet professionnel,
- et des activités de service ou de sous- traitance.

Modalités d'action

L'insertion des personnes en situation de handicap :



PRINCIPAUX DOMAINES D'ACTIVITÉS :

- Bureautique et informatique
- Productions agroalimentaires
- Espaces verts
- Restauration et hôtellerie
- Prestations industrielles
- Gestion de l'environnement
- Industries graphiques
- Prestations de services
- Logistique et conditionnement
- Événementiel, culture et loisirs
- Artisanat

Financement

Une collaboration avec un ESAT/EA permet à l'employeur de diminuer sa contribution financière FIPHP/AGEFIPH.

Contacts EA et ÉSAT



Annuaire national des entreprises adaptées

Sur le site de l'UNEA, Union Nationale des Entreprises adaptées :

www.unea.fr/annuaire-des-entreprises-adaptees

Grand Est - Maitena FREICHE, chargée de mission

07 57 77 18 63 - mfreiche@unea.fr

Alsace - Tania MEYER, déléguée régionale

Alsace Entreprise Adaptée

06 72 53 06 52

tania.meyer@alsace-ea.com

Lorraine Marc MONSINJON, délégué régional

EA de l'APEIVO

06 47 97 73 71

marc.monsinjon@apeivo.fr

Annuaire national des ÉSAT et EA sur le site du réseau Gésat :

<https://www.reseau-gesat.com/Gesat/>. Recherche avancée par sélection de critère n'est accessible qu'après inscription mais il existe un niveau d'inscription baptisé "freemium" donnant accès au module de recherche à titre gratuit.)

Plateforme d'achats responsables et inclusifs

Retrouvez toutes les structures d'insertion et du handicap.

[Pour accéder au site le marché de l'inclusion](#)

Plateforme permettant de :

- **rechercher un prestataire** : par secteur d'activité, par lieu d'intervention, par type de structure (Entreprise Adaptée, Entreprise adaptées de travail temporaire, établissement et service d'aide par le travail économique), par type de prestation
- **publier un besoin d'achat**

